



Carsat
Retraite & Santé
au travail
Midi-Pyrénées



Toulouse, le 10 avril 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées

Tableaux de bord - Édition 2013 (données 2011)

Les « [Tableaux de bord de la précarité - Edition 2013 \(données 2011\)](#) » dressent un panorama actualisé de la précarité en Midi-Pyrénées selon quatre axes d'analyse : chiffres clés socio-économiques, minima sociaux, accès aux soins et faibles revenus. [Des données localisées pour les 37 principales communes de la région](#) sont également mises en ligne sous forme de tableaux Excel téléchargeables. La rubrique « Études complémentaires » a été enrichie d'une [cartographie de la précarité urbaine](#) portant sur les principales communes de la région, s'appuyant sur des données infracommunales géolocalisées et carroyées... Un **zoom sur les bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)** enrichira l'édition 2013 et sera publié au dernier trimestre 2013.

~~~~~

#### Troisième année de hausse du nombre d'allocataires des minima sociaux en 2011

En 2011, 156 300 personnes en Midi-Pyrénées sont allocataires des quatre principaux minima sociaux que sont le Revenu de solidarité active (RSA) socle, l'Allocation aux adultes handicapés (AAH), l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) et l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

Le nombre d'allocataires des minima sociaux continue d'augmenter entre 2010 et 2011 dans la région, de 2,7 % soit une hausse comparable à celle de l'année précédente. La dégradation du contexte économique depuis mi-2008 contribue encore à la hausse du nombre d'allocataires pour les dispositifs tournés vers la population en âge de travailler, mais de façon moindre cependant que précédemment : le nombre d'allocataires du RSA socle non majoré continue d'augmenter à un rythme ralenti : + 4,2 % en 2011 après une hausse de 7,0 % en 2010 et de 12,2 % en 2009, année de mise en place du dispositif RSA. Le nombre d'allocataires de l'ASS augmente de 3,3 % en lien avec le développement du chômage de longue durée.

L'accélération de la hausse du chômage à partir du 2<sup>nd</sup> semestre 2011 laisse augurer une progression plus vive du nombre des personnes allocataires de ces minima en 2012.

## Une augmentation des populations en situation de précarité

Fin 2011, en Midi-Pyrénées, 403 100 personnes de moins de 65 ans couvertes par la Caisse d'allocations familiales (Caf) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) disposent de ressources inférieures à 982 euros par mois et par unité de consommation. Cette population en situation de précarité financière augmente de 3,8 % en 2011 après une hausse de 1,6 % en 2010 et 5,7 % en 2009. Elle représente désormais 17,2 % des moins de 65 ans, se rapprochant du taux le plus élevé observé depuis 2005 (17,6 %).

Parmi ces personnes en précarité, 129 900 femmes et 102 100 hommes sont allocataires ou conjoint(e)s d'un allocataire de la Caf ou de la MSA.

## 20 700 travailleurs pauvres sont allocataires du RSA dans sa composante activité

Par le biais du RSA activité, l'allocation RSA mise en place en juin 2009 ouvre des droits à de nouveaux bénéficiaires qui travaillent et perçoivent de faibles revenus. Fin 2011, 20 700 allocataires bénéficient de cette prestation en Midi-Pyrénées, soit un quart de l'ensemble des bénéficiaires du RSA. Avec les familles des allocataires, ce sont 46 000 personnes qui bénéficient de cette mesure, soit 2 % des personnes de moins de 65 ans.

Les femmes sont presque deux fois plus représentées dans ce dispositif, avec 17 100 allocataires ou conjointes d'allocataires contre 9 800 hommes.

Publication électronique disponible sur le site internet de l'Insee Midi-Pyrénées : [www.insee.fr/mp](http://www.insee.fr/mp)

Contact : Madeleine Cambounet ☎ : 05 61 36 62 85 e-mail : [medias-midi-pyrenees@insee.fr](mailto:medias-midi-pyrenees@insee.fr)

# Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées

## Tableaux de bord – *Edition 2013* (données 2011)



Carsat  
Retraite & Santé  
au travail  
Midi-Pyrénées



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE LA PÊCHE  
DE LA RURALITÉ  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE



Association régionale des organismes  
de Mutualité Sociale Agricole  
de Midi-Pyrénées



Direction Régionale  
de la Jeunesse, des Sports  
et de la Cohésion Sociale  
de Midi-Pyrénées



Agence Régionale de Santé  
Midi-Pyrénées



Fédération  
des CAF de  
Midi-Pyrénées



Conférence de presse du 10 avril 2013



INSEE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA STATISTIQUE  
ET DES ÉTUDES  
ÉCONOMIQUES



# Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées

---

Les tableaux de bord de la précarité, une observation partenariale :

- des données de cadrage annuelles (mise en ligne avril)
- des zooms d'étude :  
Zoom sur les bénéficiaires de la CMU-C à paraître fin 2013
- des cartes de la précarité urbaine :  
sur le cœur d'agglomération toulousaine et sur 11 communes
- des données détaillées téléchargeables sur les 37 communes principales de la région, 22 arrondissements, les 8 départements et la région

## Plan de la présentation

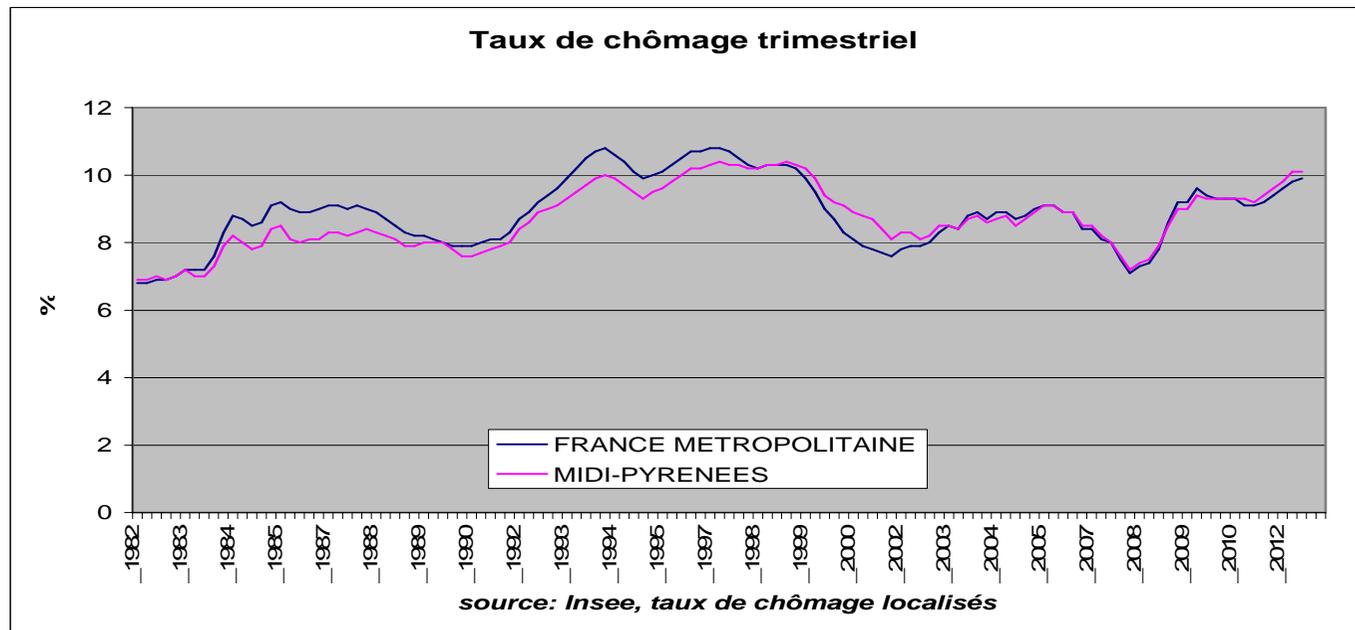
---

- Le chômage en Midi-Pyrénées
- Les quatre minima sociaux
- Le RSA activité seul
- La Précarité financière
- La Couverture Maladie Universelle Complémentaire



## Le chômage en Midi-Pyrénées au sens du BIT

- Après une forte progression depuis mi-2008 à fin 2010, stabilisation du chômage en 2010 jusqu'au 1er semestre 2011
- reprise de la hausse au 2ème semestre 2011
- taux de chômage au T3 2012 = 10,1 % en Midi-Pyrénées (9,9 % FM)
- augmentation du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (+ 9 % en 2011) = 37 % des DEFM cat A,B,C



# Le chômage déclaré en Midi-Pyrénées au recensement de la population

- Le taux de chômage déclaré lors du RP est différent du taux de chômage au sens du BIT, mais permet d'avoir des informations sur le sexe et l'âge par département et région

|                       | Taux de chômage déclaré (%) par sexe et tranche d'âge en 2009 |             |            |             |            |            |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------|-------------|------------|-------------|------------|------------|
|                       | Femmes                                                        |             |            | Hommes      |            |            |
|                       | 15-24 ans                                                     | 25-54 ans   | 55-64 ans  | 15-24 ans   | 25-54 ans  | 55-64 ans  |
| <b>Midi-Pyrénées</b>  | <b>24,7</b>                                                   | <b>10,9</b> | <b>8,0</b> | <b>20,7</b> | <b>8,1</b> | <b>6,9</b> |
| France métropolitaine | 24,8                                                          | 10,9        | 8,4        | 22,5        | 8,7        | 8,3        |

Source : Insee, Recensement de la population 2009 exploitation principale

- Les jeunes midi-pyrénéens de moins de 25 ans sont 2,3 à 2,5 fois plus touchés par le chômage que les 25-54 ans et 3 fois plus que les seniors
- Les femmes sont bien plus exposées que les hommes en Midi-Pyrénées mais l'écart s'estompe avec l'âge

## Les quatre minima sociaux

---

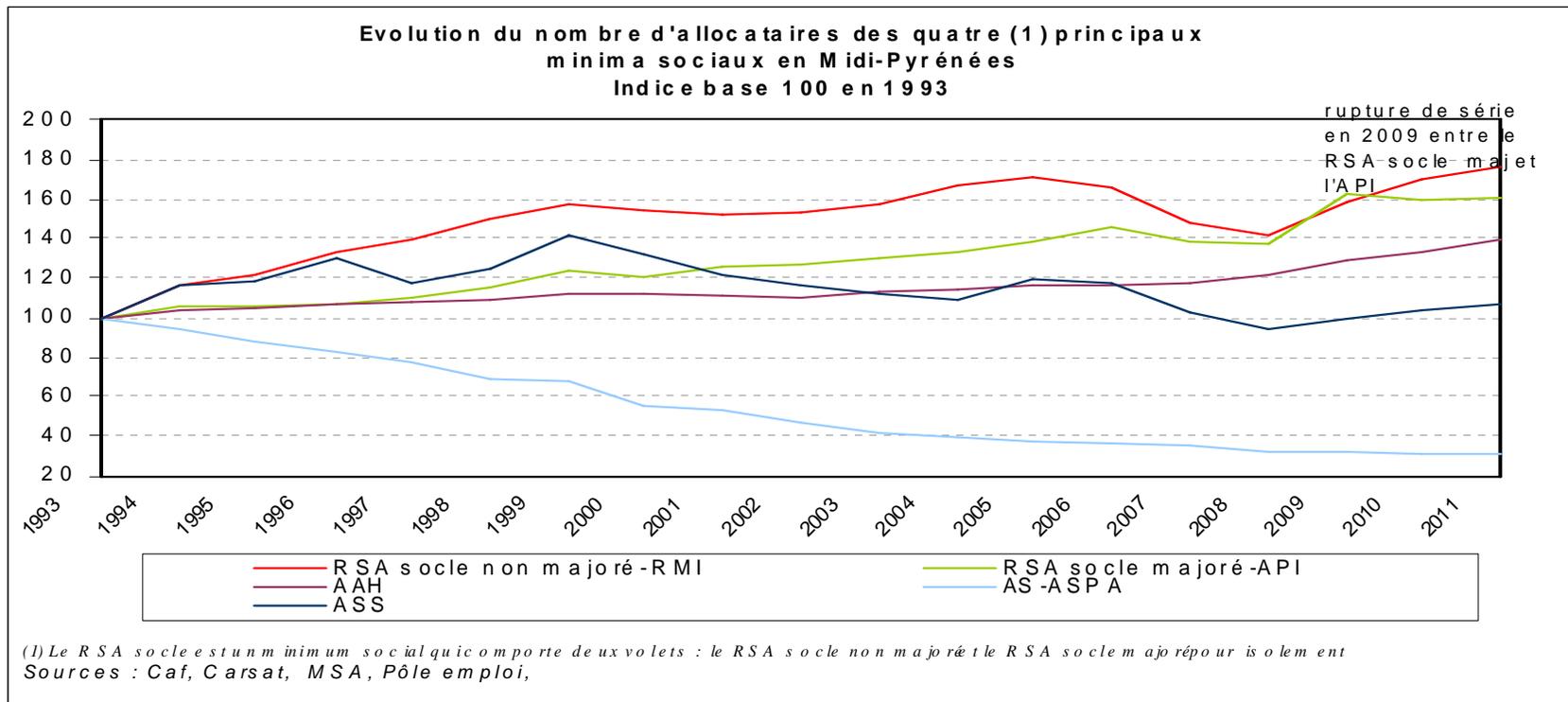
- Parmi les 8 minima sociaux existants, 4 couvrent 96 % des allocataires de Midi-Pyrénées en 2011
- En 2011, 156 300 personnes perçoivent l'un d'entre eux

|                | Allocataires | Population couverte |
|----------------|--------------|---------------------|
| <b>RSA</b>     | 61 800       | 124 100             |
| <b>AAH</b>     | 49 700       | 73 900              |
| <b>ASS</b>     | 15 000       | nd                  |
| <b>AS-ASPA</b> | 29 800       | nd                  |

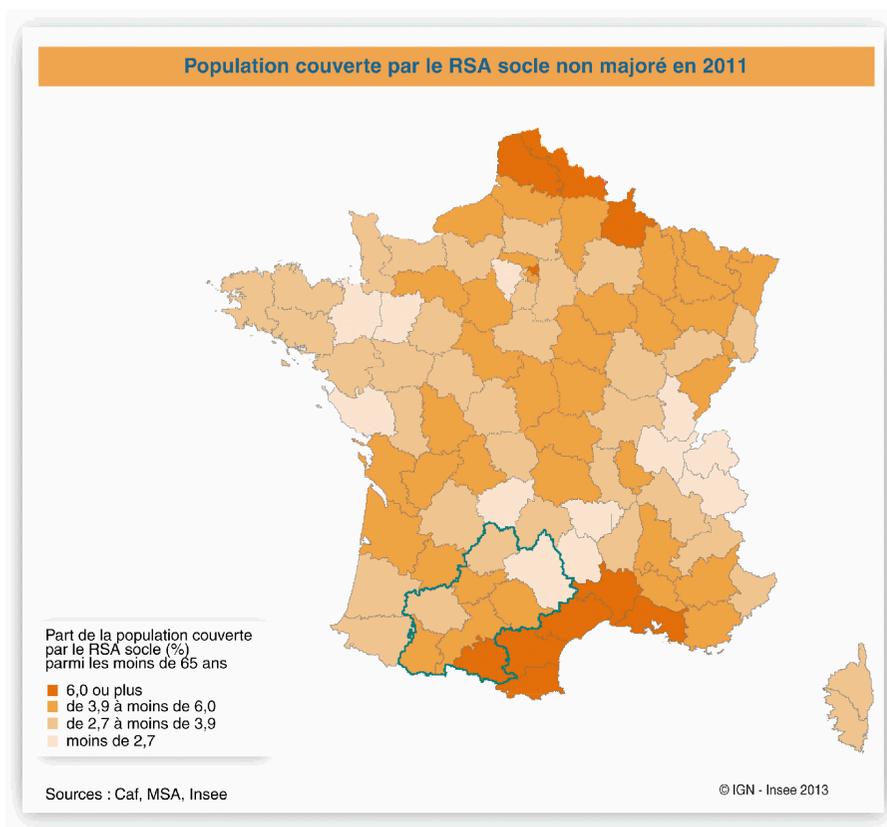


# Les quatre minima sociaux

Troisième année de hausse du nombre d'allocataires :  
+ 2,7 % en 2011 (+ 2,8 % en 2010, + 7 % en 2009)



# Les quatre minima sociaux : Le RSA socle non majoré (ex RMI)



- La part de la population couverte varie de 1,6 % en Haute-Savoie à 8,5 % en Seine-Saint-Denis
- Cette part est de 4,3 % en Midi-Pyrénées
- L'Ariège est le département de la région le plus touché : 6,4 %
- à l'opposé 2,4 % de la population de moins de 65 ans de l'Aveyron est concernée



## Les quatre minima sociaux : Le RSA socle non majoré (ex RMI)

|                       | Allocataires            |                         |                           |                           |
|-----------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------------|---------------------------|
|                       | RSA au 31 décembre 2010 | RSA au 31 décembre 2011 | Evolution 2010 - 2011 (%) | Evolution 2009 - 2010 (%) |
| Ariège                | 4 027                   | 4 208                   | 4,5                       | 3,7                       |
| Aveyron               | 2 724                   | 2 668                   | -2,1                      | 7,2                       |
| Haute-Garonne         | 24 468                  | 25 403                  | 3,8                       | 7,9                       |
| Gers                  | 2 471                   | 2 622                   | 6,1                       | 7,3                       |
| Lot                   | 2 508                   | 2 638                   | 5,2                       | 9,6                       |
| Hautes-Pyrénées       | 3 656                   | 3 792                   | 3,7                       | 3,9                       |
| Tarn                  | 7 035                   | 7 425                   | 5,5                       | 5,2                       |
| Tarn-et-Garonne       | 4 981                   | 5 294                   | 6,3                       | 9,1                       |
| <b>Midi-Pyrénées</b>  | <b>51 870</b>           | <b>54 050</b>           | <b>4,2</b>                | <b>7,0</b>                |
| France métropolitaine | 1 183 192               | 1 223 436               | 3,4                       | 5,6                       |

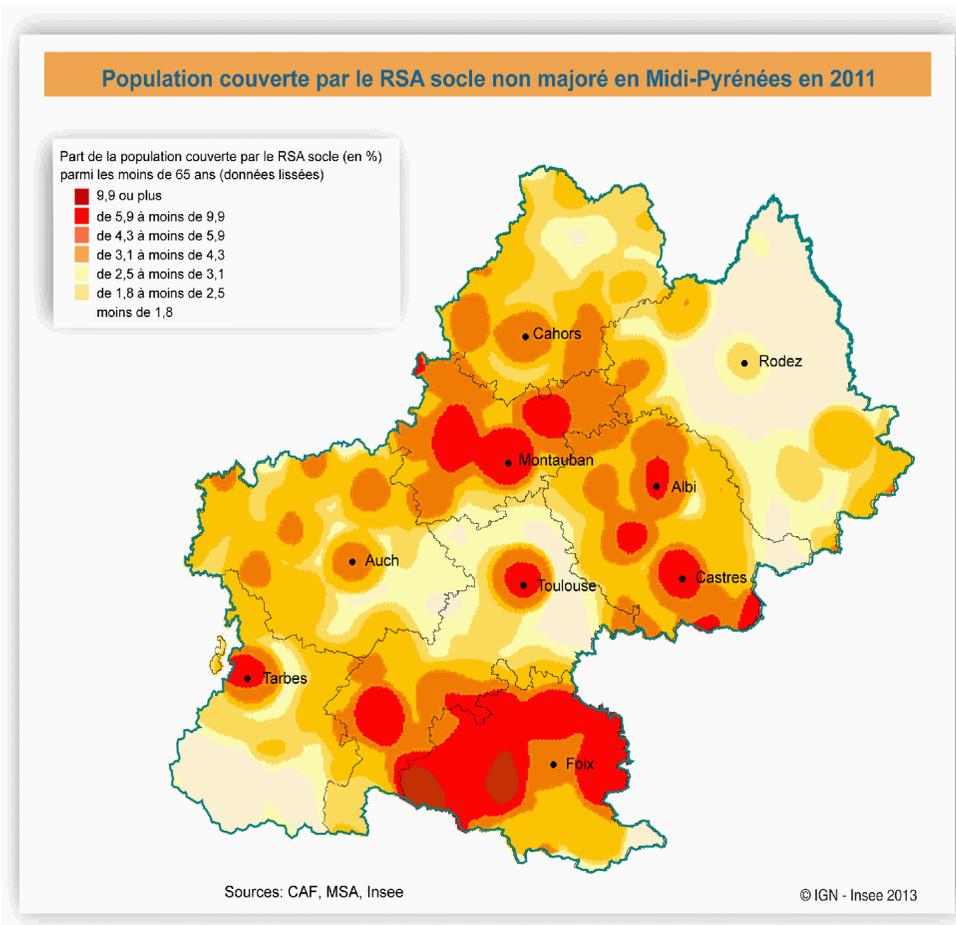
Source: Insee, Caf, MSA

- Le nombre d'allocataires progresse encore en 2011, mais moins qu'auparavant : + 4,2 % (+ 7 % en 2010 et + 12,2 % en 2009)

- La décélération a lieu dans tous les départements hormis en Ariège et dans le Tarn

- L'évolution du RSA est liée aux ajustements sur le marché du travail, avec un décalage dans le temps

# Les quatre minima sociaux : Le RSA socle non majoré (ex RMI)



- La population couverte par le RSA socle non majoré est très importante en Ariège et surtout dans le Couserans

- Les populations au RSA sont plus concentrées dans les espaces urbains : ex dans les communes de :

- Tarbes : près de 10 %
- Montauban : 8 %
- Castres : 9 %
- Toulouse : 7%

## Les quatre minima sociaux : Le RSA socle majoré (ex API)

- En 2011, 7 800 parents isolés touchent le RSA socle majoré en Midi-Pyrénées = 22 100 personnes couvertes
- 95 % des allocataires sont des femmes
- + 0,2 % en 2011

|                       | Allocataires                   |                                |                           | Population couverte            |                                |                           |                                            | Allocataires                   |                                |
|-----------------------|--------------------------------|--------------------------------|---------------------------|--------------------------------|--------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
|                       | RSA majoré au 31 décembre 2010 | RSA majoré au 31 décembre 2011 | Évolution 2010 - 2011 (%) | RSA majoré au 31 décembre 2010 | RSA majoré au 31 décembre 2011 | Évolution 2010 - 2011 (%) | Part (%) parmi les moins de 65 ans en 2011 | Femmes RSA au 31 décembre 2011 | Hommes RSA au 31 décembre 2011 |
| <b>Midi-Pyrénées</b>  | <b>7 745</b>                   | <b>7 773</b>                   | <b>0,4</b>                | <b>22 060</b>                  | <b>22 109</b>                  | <b>0,2</b>                | <b>0,9</b>                                 | <b>7 418</b>                   | <b>355</b>                     |
| France métropolitaine | 190 557                        | 187 840                        | -1,4                      | 541 391                        | 535 407                        | -1,1                      | 1,0                                        |                                |                                |

Sources : CAF, MSA, Insee



# Les quatre minima sociaux : Allocation de solidarité spécifique (ASS)

- En 2011, l'ASS est versée à 15 000 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en Midi-Pyrénées, dont 46 % de femmes
- + 3,3 % en 2011 comme en 2010

|                       | Allocataires        |                     |                          |              |              |
|-----------------------|---------------------|---------------------|--------------------------|--------------|--------------|
|                       | au 31 décembre 2010 | au 31 décembre 2011 | Évolution 2010 - 2011(%) | Femmes 2011  | Hommes 2011  |
| Ariège                | 947                 | 1 004               | 6,0                      | 456          | 548          |
| Aveyron               | 946                 | 981                 | 3,7                      | 428          | 553          |
| Haute-Garonne         | 5 567               | 5 763               | 3,5                      | 2 703        | 3 060        |
| Gers                  | 814                 | 882                 | 8,4                      | 431          | 451          |
| Lot                   | 1 017               | 1 048               | 3,0                      | 474          | 574          |
| Hauts-Pyrénées        | 1 457               | 1 508               | 3,5                      | 729          | 779          |
| Tarn                  | 2 423               | 2 449               | 1,1                      | 1 079        | 1 370        |
| Tarn-et-Garonne       | 1 351               | 1 370               | 1,4                      | 602          | 768          |
| <b>Midi-Pyrénées</b>  | <b>14 522</b>       | <b>15 005</b>       | <b>3,3</b>               | <b>6 902</b> | <b>8 103</b> |
| France métropolitaine | 332 600             | 345 300             | 3,8                      |              |              |

Source : Pôle emploi

Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées

## Les quatre minima sociaux : Allocation adulte handicapé (AAH)

- L'AAH, 2<sup>e</sup> minimum social le plus distribué après le RSA socle
- 47 % des allocataires ou leur conjoint sont des femmes
- + 4,6 % en 2011

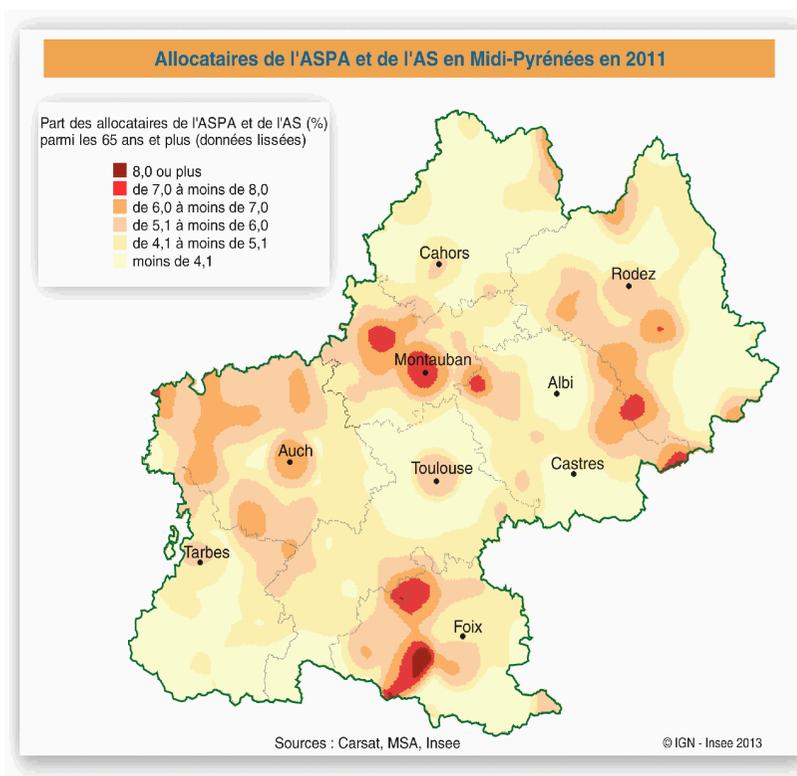
|                       | Allocataires        |                     |                           | Population couverte |                     |                           |                                            | Bénéficiaires*                 |                                |
|-----------------------|---------------------|---------------------|---------------------------|---------------------|---------------------|---------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
|                       | au 31 décembre 2010 | au 31 décembre 2011 | Évolution 2010 - 2011 (%) | au 31 décembre 2010 | au 31 décembre 2011 | Évolution 2010 - 2011 (%) | Part (%) parmi les moins de 65 ans en 2011 | Femmes AAH au 31 décembre 2011 | Hommes AAH au 31 décembre 2011 |
| <b>Midi-Pyrénées</b>  | <b>47 514</b>       | <b>49 690</b>       | <b>4,6</b>                | <b>70 652</b>       | <b>73 934</b>       | <b>4,6</b>                | <b>3,1</b>                                 | <b>28 443</b>                  | <b>31 760</b>                  |
| France métropolitaine | 884 839             | 925 306             | 4,6                       | 1 321 892           | 1 382 053           | 4,6                       | 2,6                                        |                                |                                |

Sources : CAF, MSA, Insee

\* Bénéficiaires : il s'agit de l'ensemble des allocataires (qu'ils soient avec ou sans conjoint) et de leurs conjoints.

# Les quatre minima sociaux : Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)

- 29 800 retraités de Midi-Pyrénées concernés dont 61 % de femmes
- Baisse continue mais ralentie : - 2,3 % en 2011
- Proportion d'allocataires supérieure à la moyenne nationale



**Allocataires de l'ASPA- AS en Midi-Pyrénées**

|                       | Allocataires        |                     |                          |                                                |
|-----------------------|---------------------|---------------------|--------------------------|------------------------------------------------|
|                       | au 31 décembre 2010 | au 31 décembre 2011 | Évolution 2010- 2011 (%) | Part allocataires (%) parmi les 65 ans ou plus |
| Ariège                | 1 982               | 1 918               | -3,2                     | 5,7                                            |
| Aveyron               | 3 856               | 3 648               | -5,4                     | 5,5                                            |
| Haute-Garonne         | 9 670               | 9 571               | -1,0                     | 5,2                                            |
| Gers                  | 2 884               | 2 785               | -3,4                     | 6,2                                            |
| Lot                   | 2 018               | 1 949               | -3,4                     | 4,5                                            |
| Hautes-Pyrénées       | 2 856               | 2 820               | -1,3                     | 5,3                                            |
| Tarn                  | 4 028               | 3 943               | -2,1                     | 4,8                                            |
| Tarn-et-Garonne       | 3 247               | 3 204               | -1,3                     | 6,8                                            |
| <b>Midi-Pyrénées</b>  | <b>30 541</b>       | <b>29 838</b>       | <b>-2,3</b>              | <b>5,4</b>                                     |
| France métropolitaine | 510 091             | 508 617             | -0,3                     | 4,8                                            |

Sources : CNAVTS, MSA, SASV, CNRACL, FSPOEIE, RSI-Commerçants, RSI-Artisans, SNCF, Enim, Régime minier, Cavimac, Insee

## Le RSA activité seul

- Fin 2011, 20 700 personnes allocataires en Midi-Pyrénées et 46 300 personnes couvertes, soit 2 % de la population des moins de 65 ans
- 400 jeunes âgés de moins de 25 ans allocataires
- Les femmes presque deux fois plus touchées que les hommes par ce dispositif
- - 1,3 % en 2011 après + 15,6 % en 2010

|                       | Allocataires            |                         |                           | Population couverte     |                         |                           |                                            | Bénéficiaires*                 |                                |
|-----------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
|                       | RSA au 31 décembre 2010 | RSA au 31 décembre 2011 | Évolution 2010 - 2011 (%) | RSA au 31 décembre 2010 | RSA au 31 décembre 2011 | Évolution 2010 - 2011 (%) | Part parmi les moins de 65 ans en 2011 (%) | Femmes RSA au 31 décembre 2011 | Hommes RSA au 31 décembre 2011 |
| <b>Midi-Pyrénées</b>  | <b>20 991</b>           | <b>20 718</b>           | <b>-1,3</b>               | <b>46 742</b>           | <b>46 343</b>           | <b>-0,9</b>               | <b>2,0</b>                                 | <b>17 097</b>                  | <b>9 824</b>                   |
| France métropolitaine | 460 038                 | 458 411                 | -0,4                      | 1 087 613               | 1 089 483               | 0,2                       | 2,1                                        |                                |                                |

Sources : CAF, MSA, Insee

\* Bénéficiaires : il s'agit de l'ensemble des allocataires (qu'ils soient avec ou sans conjoint) et de leurs conjoints.

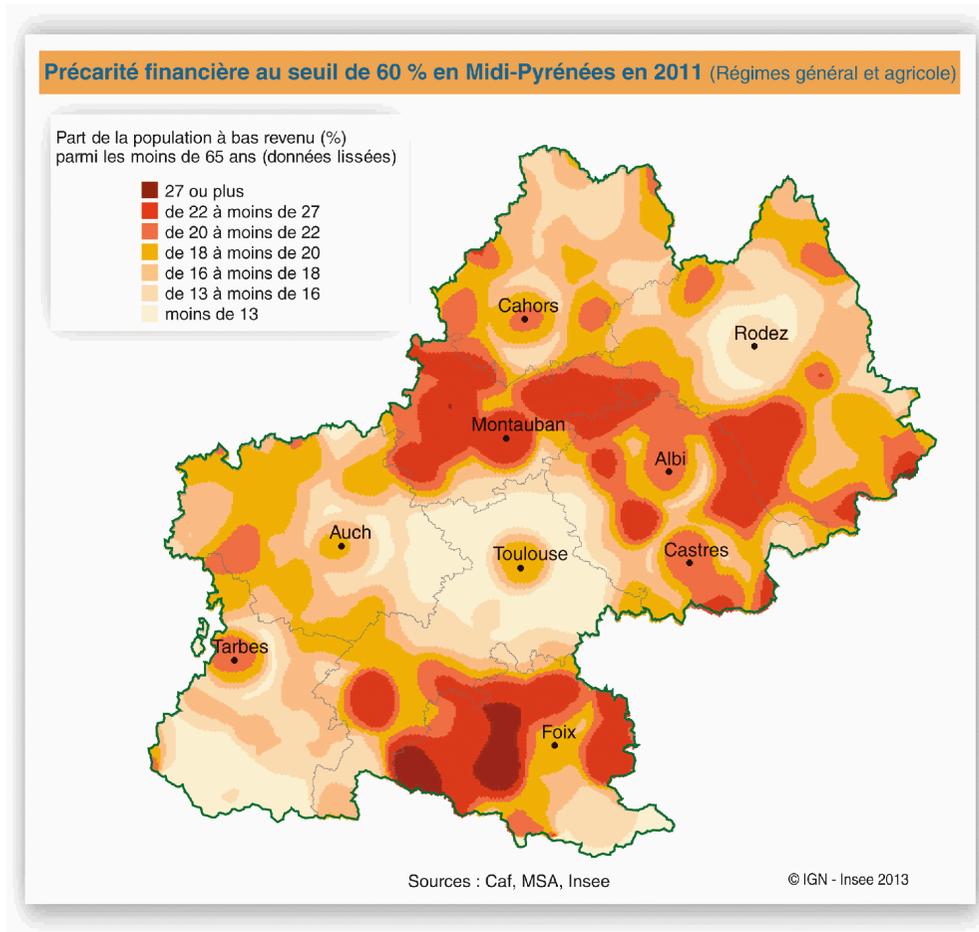
## La précarité financière

- En 2011 en Midi-Pyrénées, 403 100 personnes de moins de 65 ans couvertes par la Caf ou la MSA disposent de ressources inférieures au seuil de bas revenus (982 euros par mois)
- 56% de femmes allocataires ou conjointes d'allocataires.

|                      | Bas revenus à 60 % en 2011 (982 €) |                     |                                                           | Allocataires et leurs conjoints à bas revenus à 60 % en 2011 |                |
|----------------------|------------------------------------|---------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------|
|                      | allocataires                       | population couverte | part de population couverte parmi les moins de 65 ans (%) | Femmes                                                       | Hommes         |
| Ariège               | 11 298                             | 25 458              | 21,3                                                      | 8 163                                                        | 6 419          |
| Aveyron              | 14 811                             | 35 751              | 16,9                                                      | 10 984                                                       | 9 370          |
| Haute-Garonne        | 78 028                             | 165 632             | 15,5                                                      | 55 263                                                       | 42 868         |
| Gers                 | 10 176                             | 23 572              | 16,3                                                      | 7 492                                                        | 5 795          |
| Lot                  | 10 066                             | 22 864              | 17,2                                                      | 7 158                                                        | 5 991          |
| Hautes-Pyrénées      | 13 969                             | 30 515              | 17,1                                                      | 9 964                                                        | 7 563          |
| Tarn                 | 24 305                             | 57 062              | 19,3                                                      | 17 992                                                       | 13 953         |
| Tarn-et-Garonne      | 17 056                             | 42 239              | 21,5                                                      | 12 920                                                       | 10 164         |
| <b>Midi-Pyrénées</b> | <b>179 709</b>                     | <b>403 093</b>      | <b>17,2</b>                                               | <b>129 936</b>                                               | <b>102 123</b> |

Sources : CAF, MSA, Insee

# La précarité financière



- La précarité financière forte sur la plus grande partie de l'Ariège et du Tarn-et-Garonne
- Le Tarn, 3<sup>e</sup> département le plus touché de Midi-Pyrénées
- Moindre concentration de la précarité en Haute-Garonne sauf à Saint-Gaudens

# La couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)

- 7,2 % de personnes couvertes par la CMU-C
- + 5,1% en 2011 en Midi-Pyrénées (3,2% en France métropolitaine)

## Bénéficiaires de la CMU-C en Midi-Pyrénées

|                       | Bénéficiaires (assurés + ayants-droit) |                             |                           | Part (%) parmi les moins de 65 ans |
|-----------------------|----------------------------------------|-----------------------------|---------------------------|------------------------------------|
|                       | en moyenne annuelle en 2010            | en moyenne annuelle en 2011 | Evolution 2010 - 2011 (%) |                                    |
| Ariège                | 11 777                                 | 11 810                      | 0,3                       | 9,9                                |
| Aveyron               | 10 037                                 | 10 057                      | 0,2                       | 4,7                                |
| Haute-Garonne         | 69 762                                 | 75 113                      | 7,7                       | 7,0                                |
| Gers                  | 8 712                                  | 9 093                       | 4,4                       | 6,3                                |
| Lot                   | 8 021                                  | 8 326                       | 3,8                       | 6,3                                |
| Hautes-Pyrénées       | 12 292                                 | 12 704                      | 3,4                       | 7,1                                |
| Tarn                  | 22 204                                 | 23 597                      | 6,3                       | 8,0                                |
| Tarn-et-Garonne       | 17 229                                 | 17 572                      | 2,0                       | 8,9                                |
| <b>Midi-Pyrénées</b>  | <b>160 034</b>                         | <b>168 272</b>              | <b>5,1</b>                | <b>7,2</b>                         |
| France métropolitaine | 3 637 234                              | 3 754 613                   | 3,2                       | 7,2                                |

Sources : Fonds CMU : CNAMTS, CCMSA, RSI, Insee-Estimations localisées de population



## Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées Tableaux de bord - édition 2013 (données 2011)

Les tableaux de bord de la précarité - édition 2013 (données 2011) proposent une photographie de la précarité. Ils s'appuient sur des indicateurs structurés selon quatre dimensions : chiffres clés socio-économiques, minima sociaux, accès aux soins et bas revenus. Déclinés pour la France métropolitaine, Midi-Pyrénées et ses huit départements, ces indicateurs mettent en évidence deux évolutions :

- en Midi-Pyrénées, le nombre d'allocataires des minima sociaux progresse de 2,7 % entre 2010 et 2011. Malgré la reprise économique entre mi-2010 et mi-2011, le nombre d'allocataires du RSA socle non majoré augmente encore, de 4,2 % entre 2010 et 2011 après 7,0 % au cours de l'année précédente. De même, le nombre de bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) progresse de 3,3 %. La hausse du chômage à partir du 2<sup>e</sup> semestre 2011 laisse augurer une augmentation encore plus vive du nombre de personnes allocataires de ces minima en 2012 ;
- en 2011, la population en situation de précarité augmente de 3,8 % en moyenne en Midi-Pyrénées, le taux de précarité financière atteignant 17,2 %. Ce taux est en hausse chaque année depuis 2009 et se rapproche du niveau le plus élevé depuis 2005 soit 17,6 %. La précarité est nettement plus marquée dans le Tarn-et-Garonne et en Ariège qu'en moyenne régionale. Dans ces deux départements, plus d'une personne de moins de 65 ans sur cinq vit dans un foyer disposant de revenus inférieurs au seuil de bas revenus. Le département du Tarn n'est pas très loin derrière avec 19 % de sa population sous le seuil de bas revenus.

- Éditorial
- Chiffres clés
  - Population
  - Chômage
  - Revenus
- Minima sociaux
  - Vue d'ensemble
  - Revenu de solidarité active socle non majoré (RSA non majoré)
  - Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)
  - Allocation Adulte Handicapé (AAH)
  - Revenu de solidarité active majoré (RSA majoré)
  - Allocation Supplémentaire du minimum vieillesse (AS) et Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)
- Revenu de solidarité active - RSA activité seul
- Accès aux soins
  - Couverture maladie universelle Complémentaire (CMU-C)
- Précarité financière
- Définitions

# Accueil

## Éditorial

Les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs sociaux portent une attention soutenue aux phénomènes de pauvreté, de précarité et d'exclusion, présents à la fois dans les milieux urbains et ruraux. Des programmes d'intervention sont mis en œuvre par différents acteurs pour apporter des réponses de proximité, le plus en amont possible, et garantir aux personnes concernées l'accès aux droits fondamentaux. Parce qu'ils sont difficiles à cerner de façon globale, du fait de leur diversité et de leur évolution, il est nécessaire que l'information sur ces phénomènes soit approfondie, suivie et mieux partagée d'où ces tableaux de bord annuels.

Cette préoccupation est inscrite au cœur des travaux du partenariat d'observation construit par huit organismes : la Fédération régionale des Caisses d'allocations familiales (Caf), l'Association régionale des organismes de mutualité sociale agricole (Aromsa), le Service régional de l'information statistique économique et territoriale (Sriset) de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf), la Direction régionale de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), la Caisse régionale d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), la Direction régionale de Pôle emploi Midi-Pyrénées et l'Agence régionale de santé (ARS).

Pour mieux répondre aux besoins locaux, la publication « Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées » s'appuie sur trois types de travaux publiés séparément :

- des **tableaux de bord de la précarité**, constitués d'indicateurs régionaux et départementaux. L'objectif est de fournir rapidement, chaque année, des éléments de cadrage situant Midi-Pyrénées au sein des régions françaises et analysant les disparités départementales ;
- des **études thématiques**, apériodiques et publiées sous forme de **zooms ou d'études cartographiques**, qui viennent compléter ces tableaux de bord annuels ; elles abordent des problématiques régionales fortes, telles que l'étude de populations bénéficiaires de minima ou encore en situation de pauvreté ;
- des **données localisées**, constituées d'indicateurs plus détaillés fournis sur des zonages d'intérêt ou d'intervention publique allant de la commune à la région ; chaque année, ces fiches complètent les tableaux de bord en permettant une analyse territoriale de la précarité.

Les **tableaux de bord de la précarité - édition 2013 (données 2011)** proposent donc une photographie de la précarité. Ils s'appuient en cela sur des indicateurs structurés selon quatre dimensions : chiffres clés socio-économiques, minima sociaux, accès aux soins et bas revenus. Déclinés pour la France métropolitaine, Midi-Pyrénées et ses huit départements, ces indicateurs mettent en évidence deux évolutions :

- en Midi-Pyrénées, le nombre d'allocataires des minima sociaux progresse de 2,7 % entre 2010 et 2011. Malgré la reprise économique entre mi-2010 et mi-2001, le nombre d'allocataires du RSA socle non majoré augmente encore, de 4,2 % entre 2010 et 2011 après 7,0 % au cours de l'année précédente. De même, le nombre d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) progresse de 3,3 %. La hausse du chômage à partir du 2<sup>e</sup> semestre 2011 laisse augurer une augmentation encore plus vive du nombre de personnes allocataires de ces minima en 2012 ;
- en 2011, la population en situation de précarité progresse de 3,8 % en moyenne en Midi-Pyrénées, le taux de précarité financière atteignant 17,2 %. Ce taux est en hausse chaque année depuis 2009 et se rapproche de son niveau le plus élevé depuis 2005 soit 17,6 %. La précarité est nettement plus marquée dans le Tarn-et-Garonne et en Ariège qu'en moyenne régionale. Dans ces deux départements, plus d'une personne de moins de 65 ans sur cinq vit dans un foyer disposant de revenus inférieurs au seuil de bas revenus. Le département du Tarn n'est pas loin derrière avec 19 % de sa population sous le seuil de bas revenus.

Tous ceux qui s'intéressent aux problématiques sociales ou jouent un rôle dans la lutte contre la précarité trouveront dans cette publication des éléments de connaissance répondant à leurs questions et utiles à la conduite de leurs actions.

Que toutes les personnes qui ont permis sa réalisation en soient remerciées.

## Partenariat

Ce dossier a été réalisé dans le cadre d'un partenariat entre la Fédération des Caisses d'Allocations Familiales (Caf) de Midi-Pyrénées, l'Association Régionale des Organismes de Mutualité sociale Agricole (Aromsa), la Caisse Régionale d'Assurance Retraite et de Santé au travail (Carsat), le Pôle emploi de Midi-Pyrénées, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Draaf), la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (Drjscs), l'Agence Régionale de Santé et l'Insee de Midi-Pyrénées.

Il a été élaboré sous la responsabilité d'un **comité éditorial** composé de :

Fédération des Caf : Geneviève CAZAUX

Aromsa : Jean-Charles LE MENN

Carsat : Rémy BERINO

Pôle emploi : Pierre BROSSIER

Draaf : Dominique AYMARD

Drjscs : Michèle EVEN

ARS : Denis DUCROS

Insee : Carole MORETTI, Claire BORÉ, Christophe BORDET

### **Direction de la publication :**

Jean-Philippe GROUTHIER (Insee)

### **Coordination générale du projet :**

Claire BORÉ (Insee)

### **Rédaction en chef :**

Bruno MURA (Insee)

### **Auteur du dossier :**

Christophe BORDET (Insee)

### **Réalisation technique Insee Midi-Pyrénées :**

Secrétaire de rédaction : Nicolas DUGACHARD

Maquettistes : Agnès Itier, Éric JULIEN

Équipe internet : Éric JULIEN

## Chiffres clés

### Population

Taille et structure de la population en 2011

|                       | Estimation au 1 <sup>er</sup> janvier 2011 |                  |                              |                             |
|-----------------------|--------------------------------------------|------------------|------------------------------|-----------------------------|
|                       | Population totale                          | Dont femmes      | Part des moins de 25 ans (%) | Part des 65 ans et plus (%) |
| Ariège                | 153 274                                    | 78 485           | 25,9                         | 22,0                        |
| Aveyron               | 279 054                                    | 142 492          | 25,2                         | 24,0                        |
| Haute-Garonne         | 1 253 747                                  | 640 435          | 32,2                         | 14,6                        |
| Gers                  | 189 688                                    | 97 015           | 24,9                         | 23,7                        |
| Lot                   | 175 997                                    | 90 701           | 24,1                         | 24,6                        |
| Hautes-Pyrénées       | 231 323                                    | 119 903          | 25,8                         | 23,0                        |
| Tarn                  | 378 429                                    | 195 505          | 27,2                         | 21,8                        |
| Tarn-et-Garonne       | 243 662                                    | 124 572          | 28,8                         | 19,3                        |
| <b>Midi-Pyrénées</b>  | <b>2 905 174</b>                           | <b>1 489 108</b> | <b>28,8</b>                  | <b>19,1</b>                 |
| France métropolitaine | 63 088 990                                 | 32 687 998       | 30,7                         | 16,9                        |

Source : Insee - Estimations localisées de population (provisoire)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, Midi-Pyrénées compte 2 905 000 habitants. La région se caractérise par une très forte croissance de sa population (+ 1,1 % par an depuis 1999), près de deux fois plus élevée qu'en France métropolitaine (+ 0,6 %). Soutenue par l'arrivée de nouvelles populations, cette croissance est particulièrement marquée en Haute-Garonne et en Tarn-et-Garonne.

Avec une superficie de plus de 45 000 km<sup>2</sup>, Midi-Pyrénées est la région métropolitaine la plus vaste. Malgré une vitalité démographique élevée, elle reste l'une des régions les moins densément peuplées (64 habitants par km<sup>2</sup>) et présente un caractère rural marqué en dehors de l'aire urbaine de Toulouse. En effet 33 % de la population de Midi-Pyrénées vit dans une commune rurale contre 22 % en métropole. La population est fortement concentrée autour de la capitale régionale : la Haute-Garonne regroupe 43 % des habitants de la région sur moins de 14 % de sa superficie. Les trois départements les plus ruraux (Gers, Lot et Aveyron) sont aussi les plus âgés : près d'un habitant sur quatre a plus de 65 ans. Le seul département où les jeunes de moins de 25 ans représentent plus de 30 % de la population est la Haute-Garonne qui dépasse ainsi la moyenne métropolitaine.

## Chômage

Taux de chômage et structure de la demande d'emploi fin 2011

|                       | Taux de chômage (%) <sup>(1)</sup> |      | Demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C <sup>(2)</sup> au 31 décembre 2011 |                         |             |                 | Part des demandeurs d'emploi de longue durée <sup>(3)</sup> dans les catégories A, B, C (%) |                |
|-----------------------|------------------------------------|------|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
|                       | 2010                               | 2011 | Nombre                                                                      | Evolution 2011/2010 (%) | Part de (%) |                 |                                                                                             |                |
|                       |                                    |      |                                                                             |                         | Femmes      | Moins de 25 ans |                                                                                             | 50 ans et plus |
| Ariège                | 10,9                               | 11,7 | 11 360                                                                      | 9,4                     | 52,8        | 16,2            | 22,2                                                                                        | 37,1           |
| Aveyron               | 6,6                                | 6,6  | 13 304                                                                      | 7,5                     | 53,7        | 17,9            | 21,0                                                                                        | 32,4           |
| Haute-Garonne         | 9,5                                | 9,6  | 100 844                                                                     | 7,2                     | 53,1        | 16,0            | 16,6                                                                                        | 37,9           |
| Gers                  | 7,1                                | 7,4  | 9 898                                                                       | 7,7                     | 56,0        | 16,0            | 22,9                                                                                        | 34,3           |
| Lot                   | 8,5                                | 9,3  | 10 903                                                                      | 10,6                    | 53,1        | 15,9            | 23,3                                                                                        | 37,0           |
| Hautes-Pyrénées       | 10,2                               | 10,6 | 17 714                                                                      | 7,3                     | 54,0        | 15,5            | 23,5                                                                                        | 33,6           |
| Tarn                  | 10,2                               | 10,8 | 27 615                                                                      | 8,6                     | 53,0        | 17,7            | 20,2                                                                                        | 39,6           |
| Tarn-et-Garonne       | 10,2                               | 10,9 | 18 792                                                                      | 11,5                    | 54,5        | 17,2            | 19,7                                                                                        | 36,8           |
| Midi-Pyrénées         | 9,3                                | 9,6  | 210 430                                                                     | 8,1                     | 53,5        | 16,4            | 19,1                                                                                        | 37,1           |
| France métropolitaine | 9,3                                | 9,4  | 4 316 843                                                                   | 5,3                     | 54,7        | 17,0            | 19,2                                                                                        | 37,4           |

1 Taux de chômage (au sens du BIT) localisés du 4<sup>e</sup> trimestre (moyenne trimestrielle en données CVS)

2 Demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C - données brutes  
Demandeurs d'emplois élargis aux catégories B et C  
Seules les catégories A étaient pris en compte dans les tableaux de bord 2008

3 Demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an

Sources : Pôle emploi, Insee

Dans un contexte économique incertain et malgré un bon début d'année, le taux de chômage, au sens du Bureau international du travail (BIT), en Midi-Pyrénées augmente de 0,3 point entre les 4<sup>e</sup> trimestres 2010 et 2011, pour atteindre 9,6 % de la population active régionale. Ce taux dépasse désormais celui de la France métropolitaine alors qu'il lui était identique fin 2010. Au léger recul du 1<sup>er</sup> semestre 2011 fait suite un 2<sup>nd</sup> semestre difficile avec une hausse du chômage plus élevée qu'en métropole.

Hormis en Aveyron où il stagne, le taux de chômage augmente dans tous les départements de la région mais avec des amplitudes différentes. Il progresse de 0,8 point en Ariège, dans le Lot et le Tarn-et-Garonne, tandis qu'il augmente plus légèrement dans le Gers (+ 0,3 point) et en Haute-Garonne (+ 0,1 point). Il connaît une hausse intermédiaire dans les Hautes-Pyrénées (+ 0,4 point) et le Tarn (+ 0,6 point).

Alors que la croissance du nombre des demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C avait connu un ralentissement en 2010 en Midi-Pyrénées, elle s'accélère à nouveau en 2011 (+ 8,1 %) et de façon plus soutenue qu'au niveau national. La part des 50 ans et plus parmi les inscrits à Pôle Emploi dans la région passe de 17,5 % des demandeurs d'emploi en 2010 à 19,1 % en 2011. À l'opposé la part des jeunes de moins de 25 ans inscrits diminue.

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C inscrits depuis plus d'un an à Pôle emploi continue de progresser en Midi-Pyrénées (+ 9 %) et en France métropolitaine (+ 6 %) en 2011, mais nettement moins qu'en 2010 où sa croissance s'approchait de 18 % dans la région. Cette hausse dépasse néanmoins les 11 % dans trois départements où les chômeurs de longue durée sont de surcroît très présents : l'Ariège, le Lot et surtout le Tarn qui compte près de 40 % de personnes inscrites depuis plus d'un an. Au niveau régional, cette part atteint 37,1 %, un peu en deçà de celle de la France métropolitaine (37,4 %).

**Taux de chômage au sens du recensement de la population (%) par sexe et tranche d'âge en 2009**

|                       | Femmes      |             |            | Hommes      |            |            |
|-----------------------|-------------|-------------|------------|-------------|------------|------------|
|                       | 15-24 ans   | 25-54 ans   | 55-64 ans  | 15-24 ans   | 25-54 ans  | 55-64 ans  |
| Ariège                | 29,2        | 13,0        | 10,1       | 22,9        | 9,7        | 9,4        |
| Aveyron               | 21,9        | 7,7         | 5,9        | 16,8        | 5,7        | 5,2        |
| Haute-Garonne         | 22,1        | 11,0        | 8,2        | 20,2        | 8,2        | 7,0        |
| Gers                  | 23,9        | 9,2         | 6,4        | 18,9        | 6,1        | 5,1        |
| Lot                   | 27,7        | 10,4        | 8,3        | 22,1        | 8,4        | 6,9        |
| Hautes-Pyrénées       | 27,9        | 11,5        | 8,6        | 22,3        | 8,3        | 6,5        |
| Tarn                  | 29,0        | 12,1        | 7,9        | 22,6        | 9,1        | 8,0        |
| Tarn-et-Garonne       | 32,0        | 12,4        | 9,0        | 22,6        | 8,3        | 7,9        |
| <b>Midi-Pyrénées</b>  | <b>24,7</b> | <b>10,9</b> | <b>8,0</b> | <b>20,7</b> | <b>8,1</b> | <b>6,9</b> |
| France métropolitaine | 24,8        | 10,9        | 8,4        | 22,5        | 8,7        | 8,3        |

Source : Insee, Recensement de la population 2009 exploitation principale.

Le recensement de la population permet de déterminer un taux de chômage déclaré par âge et par sexe. Ce taux obtenu à partir des déclarations des ménages est différent de celui défini précédemment mais permet d'effectuer une analyse plus fine et de faire apparaître les difficultés que rencontrent les personnes en fonction de l'âge et du sexe. Ces données portent sur l'année 2009.

En Midi-Pyrénées, les jeunes de moins de 25 ans sont deux fois plus touchés par le chômage que les personnes de 25 à 54 ans et près de trois fois plus que les seniors, ce qui est aussi le cas pour la France métropolitaine. Les femmes sont plus exposées que les hommes mais l'écart s'estompe avec l'âge. Ainsi près de 25 % des jeunes femmes actives se déclarent au chômage en 2009 en Midi-Pyrénées, soit 4,0 points de plus que les hommes, l'écart étant moins marqué en moyenne en métropole (2,3 points). Entre 25 et 54 ans, l'écart n'est plus que de 2,8 points au niveau régional (2,2 points au niveau national). Et après 55 ans, il est encore de 1,1 point en Midi-Pyrénées alors qu'il disparaît au niveau national. Les départements sont inégalement touchés par ces différences liées à l'âge et au sexe. Ainsi le taux de chômage déclaré varie de 22 % pour les jeunes Aveyronnaises à 32 % pour les jeunes Tarn-et-garonnaises, soit un niveau bien plus élevé que celui de la métropole. Les écarts sont bien moins marqués entre les jeunes hommes selon les départements : le taux de chômage déclaré varie de 17 % en Aveyron à 23 % dans l'Ariège, taux plus proche de celui de la métropole.

## Revenus

**Revenus fiscaux des ménages par unité de consommation en 2010**

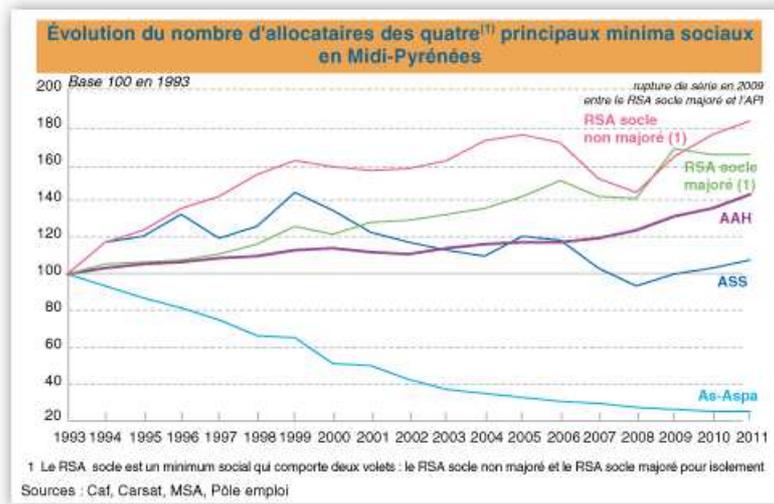
|                       | Revenu fiscal mensuel par unité de consommation<br>(en euros) |                        |                       |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------|
|                       | Médian                                                        | 1 <sup>er</sup> décile | 9 <sup>e</sup> décile |
| Ariège                | 1 382                                                         | 470                    | 2 598                 |
| Aveyron               | 1 425                                                         | 614                    | 2 661                 |
| Haute-Garonne         | 1 714                                                         | 620                    | 3 329                 |
| Gers                  | 1 450                                                         | 594                    | 2 731                 |
| Lot                   | 1 443                                                         | 584                    | 2 751                 |
| Hautes-Pyrénées       | 1 483                                                         | 610                    | 2 714                 |
| Tarn                  | 1 432                                                         | 554                    | 2 724                 |
| Tarn-et-Garonne       | 1 398                                                         | 500                    | 2 637                 |
| <b>Midi-Pyrénées</b>  | <b>1 538</b>                                                  | <b>585</b>             | <b>2 992</b>          |
| France de province    | 1 522                                                         | 570                    | 2 943                 |
| France métropolitaine | 1 562                                                         | 565                    | 3 162                 |

Source : Insee, DGFIP - Revenus fiscaux localisés des ménages

En 2010, la moitié des Midi-Pyrénéens vivent dans un ménage déclarant moins de 1 538 euros de revenus par mois et par unité de consommation et 10 % dans un ménage avec moins de 585 euros mensuels. Quant aux 10 % des personnes les plus aisées, elles vivent dans un ménage déclarant au moins 2 992 euros par mois et par UC. Les revenus des habitants de la région sont un peu supérieurs à ceux de la France de province, mais deviennent inférieurs lorsque l'on rajoute les revenus de l'Île-de-France. Comme en France, de grandes disparités de revenus existent au sein de la région. Ainsi, les 10 % des personnes les plus aisées déclarent des revenus 5,1 fois supérieurs à ceux des 10 % les plus modestes, proportion bien inférieure à celle de la France métropolitaine (5,6) et comparable à celle de la France de province (5,2).

La Haute-Garonne se distingue toujours par des revenus plus élevés : le revenu médian, 1 714 euros est nettement supérieur à celui de l'ensemble de la région et de la métropole. Ce département abrite cependant de fortes disparités. Les plus aisés déclarent un revenu 5,4 fois supérieur à celui des plus modestes. À l'opposé l'Ariège affiche le revenu médian le plus bas de Midi-Pyrénées (1 382 euros) et les 10 % de ses habitants les plus pauvres déclarent un revenu mensuel inférieur à 470 euros par unité de consommation, nettement en deçà de celui des autres départements.

## Vue d'ensemble



Parmi les huit minima sociaux existant en France métropolitaine, quatre d'entre eux couvrent 96 % des allocataires de Midi-Pyrénées en 2011 :

- le Revenu de solidarité active (RSA) socle, avec ses deux volets le RSA socle non majoré et le RSA socle majoré pour isolement,
- l'Allocation de solidarité spécifique (ASS),
- l'Allocation adulte handicapé (AAH),
- l'Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (AS) à laquelle se substitue progressivement l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

Ces quatre principaux minima sont versés à 156 300 personnes : 126 500 perçoivent l'un des trois minima destinés aux moins de 65 ans (RSA socle majoré ou non, ASS, AAH) et 29 800 perçoivent l'AS ou l'ASPA.

Le RSA est une prestation entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009 en France métropolitaine. Sa première composante, le RSA socle, a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API), ainsi que certains dispositifs d'intéressement à la reprise d'activité. Il est versé par les Caisses d'allocations familiales ou les caisses de mutualité sociale agricole. Pour pouvoir bénéficier du RSA socle, il faut avoir au moins 25 ans ou assumer la charge d'un ou plusieurs enfants (ou attendre un enfant). L'extension du RSA aux jeunes actifs de moins de 25 ans pouvant justifier de deux ans d'activité professionnelle dans les trois dernières années est intervenue le 1<sup>er</sup> septembre 2010. Le dispositif prévoit également un droit à l'accompagnement.

La seconde composante, le RSA activité, bénéficie aux personnes qui travaillent mais perçoivent de faibles revenus d'activité. Un allocataire peut bénéficier simultanément de la composante socle et de la composante activité du RSA. L'ensemble assure en général un revenu plus élevé aux personnes en emploi. Le RSA activité seul n'est pas un minimum social. Le dispositif RSA s'est mis en œuvre progressivement dans un contexte de crise économique : fin 2011, deux ans et demi après son entrée en vigueur, il atteint son régime de croisière.

En Midi-Pyrénées, le nombre total d'allocataires d'au moins l'un des quatre minima sociaux continue d'augmenter, de 2,7 % en 2011, soit une hausse comparable à celle de l'année précédente (2,8 %). La dégradation du contexte économique depuis mi-2008 contribue encore à la hausse du nombre d'allocataires pour les dispositifs tournés vers la population en âge de travailler, mais de façon moindre cependant que précédemment : la croissance du nombre d'allocataires du RSA socle non majoré continue de ralentir : + 4,2 % en 2011 après une hausse de 7 % en 2010 et de 12,2 % en 2009, année de mise en place du nouveau dispositif RSA.

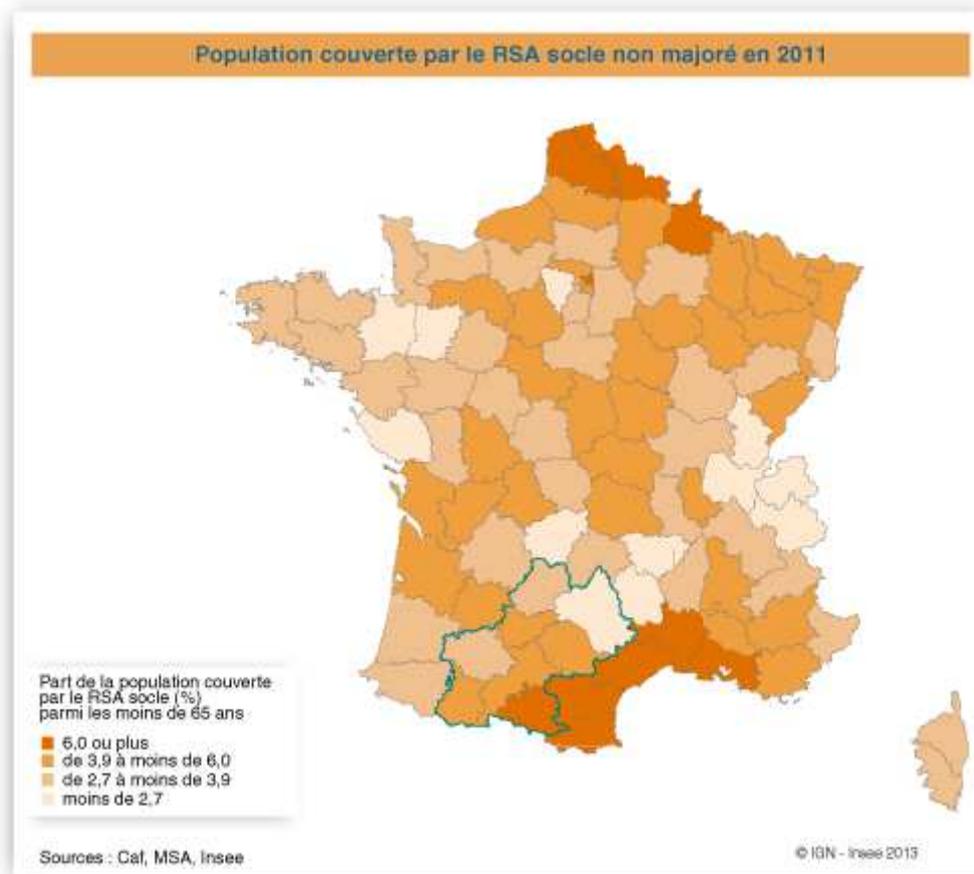
Le nombre d'allocataires de l'ASS augmente quant à lui de 3,3 %, comme l'année précédente, avec le développement du chômage de longue durée.

Le nombre d'allocataires de l'AS ou de l'ASPA continue de baisser en 2011 (- 2,3 %), mais de façon moins importante qu'en 2010 (- 4,0 %). Cette diminution globale est en fait le résultat de deux

évolutions contraires : d'une part une hausse des entrées dans le dispositif du fait de la revalorisation du plafond de ressources intervenue en 2009 pour le régime général, d'autre part une baisse des allocataires du régime agricole.

Le nombre d'allocataires de l'AAH progresse de 4,6 % comme en France métropolitaine, sous l'impulsion du plan de revalorisation sur cinq ans engagé en 2008. La part de la population couverte en Midi-Pyrénées est supérieure à celle de l'ensemble du territoire métropolitain.

## Revenu de solidarité active socle non majoré



Le RSA socle non majoré s'est substitué au revenu minimum d'insertion (RMI) le 1<sup>er</sup> juin 2009. Il remplace pour l'essentiel des aides déjà existantes et la plupart des bénéficiaires ont automatiquement basculé vers le RSA dès sa mise en place. Il demeure le minimum social le plus distribué en Midi-Pyrénées, comme au niveau national : un tiers des allocataires d'au moins l'un des quatre principaux minima, soit 54 100 allocataires en 2011, dont environ 200 jeunes de moins de 25 ans sous le nouveau dispositif. Quelque 31 400 femmes et 33 500 hommes sont bénéficiaires de cette allocation, que ce soit comme allocataire direct ou en tant que conjoint de l'allocataire. En tenant compte des familles des allocataires, 102 000 personnes dans la région sont couvertes par le RSA socle non majoré, soit 4,3 % des moins de 65 ans, une part légèrement inférieure à celle de la France métropolitaine.

Le poids du RSA socle non majoré est inégalement réparti sur le territoire français, avec une part de la population couverte allant de 1,6 % en Haute-Savoie à 8,5 % en Seine-Saint-Denis. Ce poids est également très disparate au sein de la région Midi-Pyrénées. Ainsi l'Aveyron, avec une part de 2,4 %, fait partie des dix départements les moins touchés de France ; à l'opposé, l'Ariège (6,4 %) se situe dans les dix départements les plus concernés par le RSA socle non majoré.

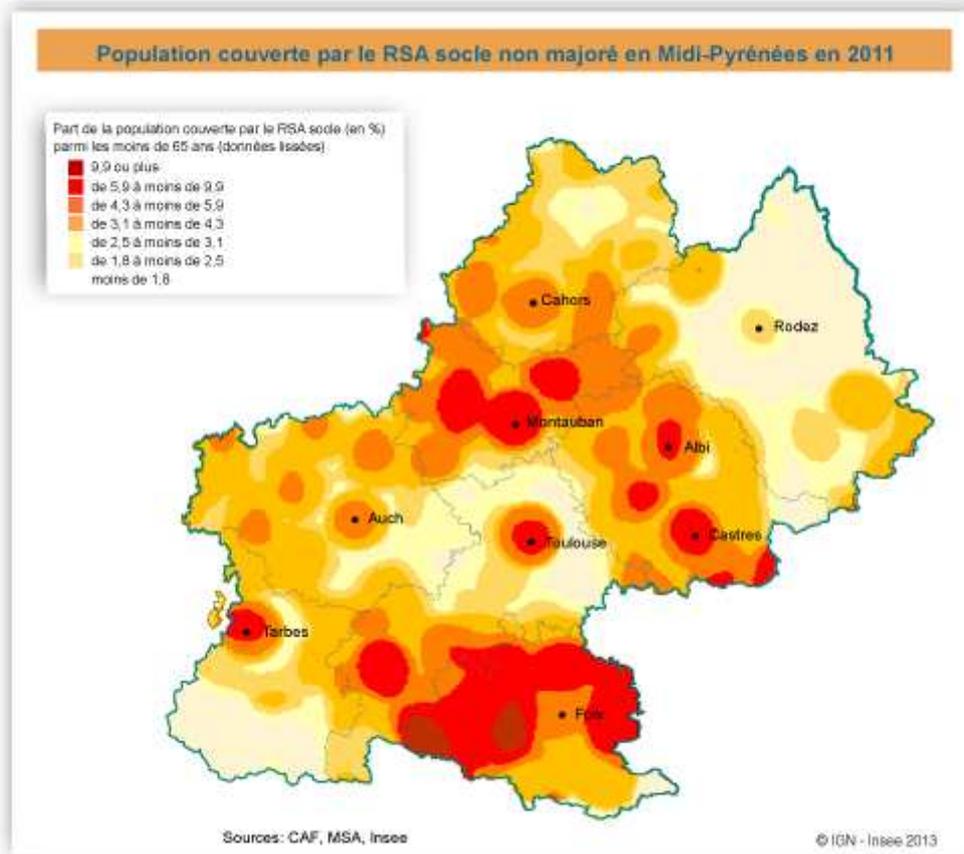
**Allocataires et population couverte par le RSA socle non majoré en Midi-Pyrénées**

|                       | Allocataires        |                     |                         | Population couverte |                     |                         |                                            | Bénéficiaires*             |                            |
|-----------------------|---------------------|---------------------|-------------------------|---------------------|---------------------|-------------------------|--------------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
|                       | au 31 décembre 2010 | au 31 décembre 2011 | Évolution 2011/2010 (%) | au 31 décembre 2010 | au 31 décembre 2011 | Évolution 2011/2010 (%) | Part parmi les moins de 65 ans en 2011 (%) | Femmes au 31 décembre 2011 | Hommes au 31 décembre 2011 |
| Ariège                | 4 027               | 4 208               | 4,5                     | 7 373               | 7 635               | 3,6                     | 6,4                                        | 2 471                      | 2 548                      |
| Aveyron               | 2 724               | 2 668               | - 2,1                   | 5 079               | 5 076               | - 0,1                   | 2,4                                        | 1 531                      | 1 674                      |
| Haute-Garonne         | 24 468              | 25 403              | 3,8                     | 44 621              | 46 715              | 4,7                     | 4,4                                        | 14 379                     | 15 781                     |
| Gers                  | 2 471               | 2 622               | 6,1                     | 4 596               | 4 894               | 6,5                     | 3,4                                        | 1 587                      | 1 511                      |
| Lot                   | 2 508               | 2 638               | 5,2                     | 4 495               | 4 727               | 5,2                     | 3,6                                        | 1 463                      | 1 672                      |
| Hauts-Pyrénées        | 3 656               | 3 792               | 3,7                     | 6 748               | 7 079               | 4,9                     | 4,0                                        | 2 213                      | 2 298                      |
| Tarn                  | 7 035               | 7 425               | 5,5                     | 13 725              | 14 639              | 6,7                     | 4,9                                        | 4 441                      | 4 568                      |
| Tarn-et-Garonne       | 4 981               | 5 294               | 6,3                     | 10 649              | 11 213              | 5,3                     | 5,7                                        | 3 319                      | 3 435                      |
| <b>Midi-Pyrénées</b>  | <b>51 870</b>       | <b>54 050</b>       | <b>4,2</b>              | <b>97 286</b>       | <b>101 978</b>      | <b>4,8</b>              | <b>4,3</b>                                 | <b>31 404</b>              | <b>33 487</b>              |
| France métropolitaine | 1 183 192           | 1 223 436           | 3,4                     | 2 245 091           | 2 330 416           | 3,8                     | 4,4                                        | -                          | -                          |

\* Bénéficiaires : il s'agit de l'ensemble des allocataires (qu'ils soient avec ou sans conjoint) et de leurs conjoints.

Sources : Insee, Caf, MSA

Entre 2010 et 2011, le nombre d'allocataires du RSA socle non majoré continue d'augmenter mais à un rythme ralenti par rapport aux années précédentes : + 4,2 % en Midi-Pyrénées, après + 7,0 % en 2010 et + 12,2 % en 2009. La hausse reste plus vive qu'en métropole même si l'écart s'atténue. Elle décélère dans la plupart des départements de la région, hormis en Ariège où le nombre d'allocataires augmente encore de 4,5 % (+ 3,7 % l'année précédente), et dans le Tarn (+ 5,5 % contre + 5,2 %). En Haute-Garonne, qui compte près de la moitié des allocataires, le ralentissement est important, mais le nombre d'allocataires continue à croître davantage qu'en France métropolitaine. En revanche, l'Aveyron connaît une baisse de 2,1 % en 2011, faisant suite à une hausse de 7,2 % en 2010 comparable à la moyenne de Midi-Pyrénées (+ 7,0 %). Les progressions les plus importantes, au-delà de 6 %, du nombre d'allocataires se produisent en Tarn-et-Garonne et dans le Gers. La hausse du nombre d'allocataires du RSA socle non majoré est directement imputable au contexte économique ralenti en 2011, après une année 2010 de sortie de crise, qui engendre des ajustements importants sur le marché du travail avec une répercussion quelques mois après sur le nombre d'allocataires du RSA.



La population couverte par le RSA socle non majoré vit surtout dans les espaces urbains, notamment dans les grandes villes. Dans la commune de Tarbes, près de 10 % de la population des moins de 65 ans est couverte par le RSA socle non majoré ; cette part est également forte à Montauban (9,3 %) et dans sa périphérie. Castres et Albi sont aussi très touchés (8 %) ainsi que Toulouse (7,3 %), contrastant avec leur couronne périurbaine où les allocataires du RSA sont moins nombreux (voir données localisées à la commune dans la rubrique Documents associés). Dans les départements les plus touchés, la géographie du RSA socle rappelle celle de la précarité financière. Ainsi en 2011, les bénéficiaires sont proportionnellement les plus nombreux en Ariège, notamment dans le Couserans, ainsi que, dans une moindre mesure, en Tarn-et-Garonne.

## Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)

|                          | Allocataires de l'ASS en Midi-Pyrénées |                           |                               |                |                |
|--------------------------|----------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|----------------|----------------|
|                          | Allocataires                           |                           |                               | Femmes<br>2011 | Hommes<br>2011 |
|                          | au 31<br>décembre<br>2010              | au 31<br>décembre<br>2011 | Évolution<br>2011/2010<br>(%) |                |                |
| Ariège                   | 947                                    | 1 004                     | 6,0                           | 456            | 548            |
| Aveyron                  | 946                                    | 981                       | 3,7                           | 428            | 553            |
| Haute-Garonne            | 5 567                                  | 5 763                     | 3,5                           | 2 703          | 3 060          |
| Gers                     | 814                                    | 882                       | 8,4                           | 431            | 451            |
| Lot                      | 1 017                                  | 1 048                     | 3,0                           | 474            | 574            |
| Hautes-<br>Pyrénées      | 1 457                                  | 1 508                     | 3,5                           | 729            | 779            |
| Tarn                     | 2 423                                  | 2 449                     | 1,1                           | 1 079          | 1 370          |
| Tarn-et-<br>Garonne      | 1 351                                  | 1 370                     | 1,4                           | 602            | 768            |
| <b>Midi-Pyrénées</b>     | <b>14 522</b>                          | <b>15 005</b>             | <b>3,3</b>                    | <b>6 902</b>   | <b>8 103</b>   |
| France<br>métropolitaine | 332 600                                | 345 300                   | 3,8                           | -              | -              |

Source : Pôle emploi

En 2011, l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) est versée à 15 000 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en Midi-Pyrénées, dont 46 % de femmes. Cette prestation est destinée aux demandeurs d'emploi qui ont épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq ans d'activité salariée au cours des dix dernières années. Suivant avec un certain décalage l'augmentation du chômage de longue durée commencée au 1<sup>er</sup> semestre 2009, le nombre d'allocataires de l'ASS progresse en 2011 comme en 2010 dans la région (+ 3,3 %).

La situation est fortement contrastée d'un département à l'autre. Ainsi la croissance ralentit dans quatre départements : dans le Lot, en Hautes-Pyrénées, en Tarn-et-Garonne et surtout dans l'Aveyron où la hausse passe de 9,9 % en 2010 à 3,7 % en 2011. À l'inverse, la croissance s'accélère dans les quatre autres départements, faiblement dans le Tarn et en Haute-Garonne mais à un rythme bien plus soutenu en Ariège et dans le Gers. Dans ce dernier département, la hausse du nombre d'allocataires de l'ASS culmine à 8,4 %.

Les allocataires de l'ASS sont relativement moins nombreux en Haute-Garonne qu'ailleurs en Midi-Pyrénées : ce département regroupe 38 % des bénéficiaires de l'ASS de la région, mais 46 % de la population totale indemnisée par Pôle emploi. À l'inverse, le Tarn concentre 16 % des allocataires de l'ASS de Midi-Pyrénées pour 13 % de l'ensemble des allocataires indemnisés.

## Allocation Adulte Handicapé (AAH)

Allocataires et population couverte par l'AAH en Midi-Pyrénées

|                       | Allocataires        |                     |                         | Population couverte |                     |                         |                                            | Bénéficiaires*             |                            |
|-----------------------|---------------------|---------------------|-------------------------|---------------------|---------------------|-------------------------|--------------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
|                       | au 31 décembre 2010 | au 31 décembre 2011 | Évolution 2011/2010 (%) | au 31 décembre 2010 | au 31 décembre 2011 | Évolution 2011/2010 (%) | Part (%) parmi les moins de 65 ans en 2011 | Femmes au 31 décembre 2011 | Hommes au 31 décembre 2011 |
| Ariège                | 2 805               | 2 860               | 2,0                     | 4 169               | 4 229               | 1,4                     | 3,5                                        | 1 615                      | 1 862                      |
| Aveyron               | 5 003               | 5 129               | 2,5                     | 7 446               | 7 622               | 2,4                     | 3,6                                        | 3 011                      | 3 413                      |
| Haute-Garonne         | 16 111              | 17 360              | 7,8                     | 23 554              | 25 602              | 8,7                     | 2,4                                        | 9 544                      | 10 872                     |
| Gers                  | 3 582               | 3 672               | 2,5                     | 5 139               | 5 269               | 2,5                     | 3,6                                        | 2 085                      | 2 375                      |
| Lot                   | 3 424               | 3 429               | 0,1                     | 5 249               | 5 218               | - 0,6                   | 3,9                                        | 2 057                      | 2 254                      |
| Hautes-Pyrénées       | 5 026               | 5 196               | 3,4                     | 7 330               | 7 570               | 3,3                     | 4,3                                        | 2 950                      | 3 287                      |
| Tarn                  | 6 676               | 6 883               | 3,1                     | 9 917               | 10 194              | 2,8                     | 3,4                                        | 4 072                      | 4 347                      |
| Tarn-et-Garonne       | 4 887               | 5 161               | 5,6                     | 7 848               | 8 230               | 4,9                     | 4,2                                        | 3 109                      | 3 350                      |
| <b>Midi-Pyrénées</b>  | <b>47 514</b>       | <b>49 690</b>       | <b>4,6</b>              | <b>70 652</b>       | <b>73 934</b>       | <b>4,6</b>              | <b>3,1</b>                                 | <b>28 443</b>              | <b>31 760</b>              |
| France métropolitaine | 884 839             | 925 306             | 4,6                     | 1 321 892           | 1 382 053           | 4,6                     | 2,6                                        | -                          | -                          |

\* Bénéficiaires : il s'agit de l'ensemble des allocataires (qu'ils soient avec ou sans conjoint) et de leurs conjoints.

Sources : CAF, MSA, Insee

L'Allocation adulte handicapé (AAH) constitue, en nombre d'allocataires, le deuxième minimum social distribué dans la région comme au niveau national. Il est versé à 49 700 personnes en 2011 en Midi-Pyrénées, soit à 32 % de l'ensemble des allocataires d'au moins l'un des quatre principaux minima sociaux. Quelque 28 400 femmes et 31 800 hommes sont bénéficiaires de cette allocation, soit directement, soit en tant que conjoint(e). Avec leurs familles, ce sont quelque 73 900 personnes qui bénéficient de l'AAH, soit 3,1 % des moins de 65 ans.

Les allocataires sont relativement plus nombreux dans les Hautes-Pyrénées où sont implantés de nombreux établissements spécialisés. Dans le Lot, le Gers, les Hautes-Pyrénées et de manière encore plus accentuée en Aveyron, l'AAH est versée à davantage d'allocataires que le RSA socle non majoré.

En 2011, le nombre des allocataires de l'AAH progresse de 4,6 % en Midi-Pyrénées, soit autant qu'au niveau national, après une hausse un peu moins marquée l'année précédente (3,5 % contre 3,6 %). Ce résultat masque de fortes disparités par département : la croissance observée en 2010 ralentit en Ariège, dans le Gers et dans le Lot, pour faire place à une quasi-stabilité dans ce dernier département. La Haute-Garonne, qui compte plus d'un tiers des allocataires de la région, continue à connaître une hausse importante (+ 7,8 %) qui s'accélère même par rapport à 2010 (+ 6,6 %), soit un taux bien au-dessus de la moyenne régionale et de la métropole. La part de la population haut-garonnaise couverte par ce dispositif est toujours plus faible que celle de la métropole (2,4 % contre 2,6 %) mais s'en rapproche d'année en année (respectivement 1,9 % et 2,3 % en 2009).

En Midi-Pyrénées comme au niveau national, la part de la population couverte par l'AAH continue d'augmenter. La hausse du nombre d'allocataires de l'AAH se poursuit sous l'impulsion du plan de revalorisation sur cinq ans engagé en 2008. Le plafond de ressources a été sensiblement relevé, ce qui permet à davantage de personnes d'avoir accès à cette prestation.

## Revenu de solidarité active socle majoré

Allocataires et population couverte par le RSA socle majoré en Midi-Pyrénées

|                       | Allocataires        |                     |                         | Population couverte |                     |                         |                                            | Allocataires               |                            |
|-----------------------|---------------------|---------------------|-------------------------|---------------------|---------------------|-------------------------|--------------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
|                       | au 31 décembre 2010 | au 31 décembre 2011 | Évolution 2011/2010 (%) | au 31 décembre 2010 | au 31 décembre 2011 | Évolution 2011/2010 (%) | Part (%) parmi les moins de 65 ans en 2011 | Femmes au 31 décembre 2011 | Hommes au 31 décembre 2011 |
| Ariège                | 509                 | 536                 | 5,3                     | 1 397               | 1 493               | 6,9                     | 1,2                                        | 504                        | 32                         |
| Aveyron               | 413                 | 420                 | 1,7                     | 1 191               | 1 182               | - 0,8                   | 0,6                                        | 401                        | 19                         |
| Haute-Garonne         | 3 552               | 3 567               | 0,4                     | 9 954               | 9 993               | 0,4                     | 0,9                                        | 3 415                      | 152                        |
| Gers                  | 376                 | 388                 | 3,2                     | 1 118               | 1 122               | 0,4                     | 0,8                                        | 372                        | 16                         |
| Lot                   | 395                 | 349                 | - 11,6                  | 1 116               | 996                 | - 10,8                  | 0,8                                        | 329                        | 20                         |
| Hautes-Pyrénées       | 618                 | 627                 | 1,5                     | 1 693               | 1 780               | 5,1                     | 1,0                                        | 592                        | 35                         |
| Tarn                  | 1 107               | 1 115               | 0,7                     | 3 361               | 3 296               | - 1,9                   | 1,1                                        | 1 061                      | 54                         |
| Tarn-et-Garonne       | 775                 | 771                 | - 0,5                   | 2 230               | 2 247               | 0,8                     | 1,1                                        | 744                        | 27                         |
| <b>Midi-Pyrénées</b>  | <b>7 745</b>        | <b>7 773</b>        | <b>0,4</b>              | <b>22 060</b>       | <b>22 109</b>       | <b>0,2</b>              | <b>0,9</b>                                 | <b>7 418</b>               | <b>355</b>                 |
| France métropolitaine | 190 557             | 187 840             | - 1,4                   | 541 391             | 535 407             | - 1,1                   | 1,0                                        | -                          | -                          |

Sources : CAF, MSA, Insee

Les bénéficiaires du RSA socle majoré au titre de parent isolé sont en grande partie ceux qui percevaient avant juin 2009 l'Allocation de parent isolé (API). Cependant, le public s'est élargi : le RSA socle majoré est désormais distribué aux parents isolés dont les enfants à charge ont moins de 25 ans alors qu'auparavant seuls les parents isolés avec des enfants de moins de 20 ans pouvaient prétendre à l'API. En outre, lors d'une séparation, le parent isolé qui bénéficiait du RMI avec son conjoint pouvait garder cette dernière allocation, à condition de ne pas faire de demande d'API ; aujourd'hui, il bascule automatiquement dans le dispositif du RSA socle majoré.

En 2011, 7 800 parents isolés perçoivent le RSA socle majoré en Midi-Pyrénées : la quasi-totalité des bénéficiaires sont des femmes (95,4 %). Avec les enfants, la population couverte s'élève ainsi à 22 100 personnes dans la région, soit 0,9 % de la population de moins de 65 ans, part comparable à l'ensemble de la métropole. La part de la population couverte est un peu plus élevée en Ariège, Tarn et Tarn-et-Garonne et la plus faible dans l'Aveyron. Au niveau régional, le nombre de personnes couvertes stagne en 2011, alors qu'il continue de baisser en métropole comme l'année précédente.

## Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (AS) et Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)

| Allocataires de l'ASPA- AS en Midi-Pyrénées |                     |                     |                         |                                                |                            |                            |
|---------------------------------------------|---------------------|---------------------|-------------------------|------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
|                                             | Allocataires        |                     |                         |                                                |                            |                            |
|                                             | au 31 décembre 2010 | au 31 décembre 2011 | Évolution 2011/2010 (%) | Part allocataires (%) parmi les 65 ans ou plus | Femmes au 31 décembre 2011 | Hommes au 31 décembre 2011 |
| Ariège                                      | 1 982               | 1 918               | - 3,2                   | 5,7                                            | 1 167                      | 751                        |
| Aveyron                                     | 3 856               | 3 648               | - 5,4                   | 5,5                                            | 2 349                      | 1 299                      |
| Haute-Garonne                               | 9 670               | 9 571               | - 1,0                   | 5,2                                            | 5 598                      | 3 973                      |
| Gers                                        | 2 884               | 2 785               | - 3,4                   | 6,2                                            | 1 760                      | 1 025                      |
| Lot                                         | 2 018               | 1 949               | - 3,4                   | 4,5                                            | 1 241                      | 708                        |
| Hautes-Pyrénées                             | 2 856               | 2 820               | - 1,3                   | 5,3                                            | 1 780                      | 1 040                      |
| Tarn                                        | 4 028               | 3 943               | - 2,1                   | 4,8                                            | 2 455                      | 1 488                      |
| Tarn-et-Garonne                             | 3 247               | 3 204               | - 1,3                   | 6,8                                            | 1 773                      | 1 431                      |
| <b>Midi-Pyrénées</b>                        | <b>30 541</b>       | <b>29 838</b>       | <b>- 2,3</b>            | <b>5,4</b>                                     | <b>18 123</b>              | <b>11 715</b>              |
| France métropolitaine                       | 510 091             | 508 617             | - 0,3                   | 4,8                                            | 285 071                    | 223 546                    |

Sources : CNAVTS, MSA, SASV, CNRACL, FSPDEIE, RSI-Commerçants, RSI-Artisans, SNCF, Enim, Régime minier, Cavimac, Insee

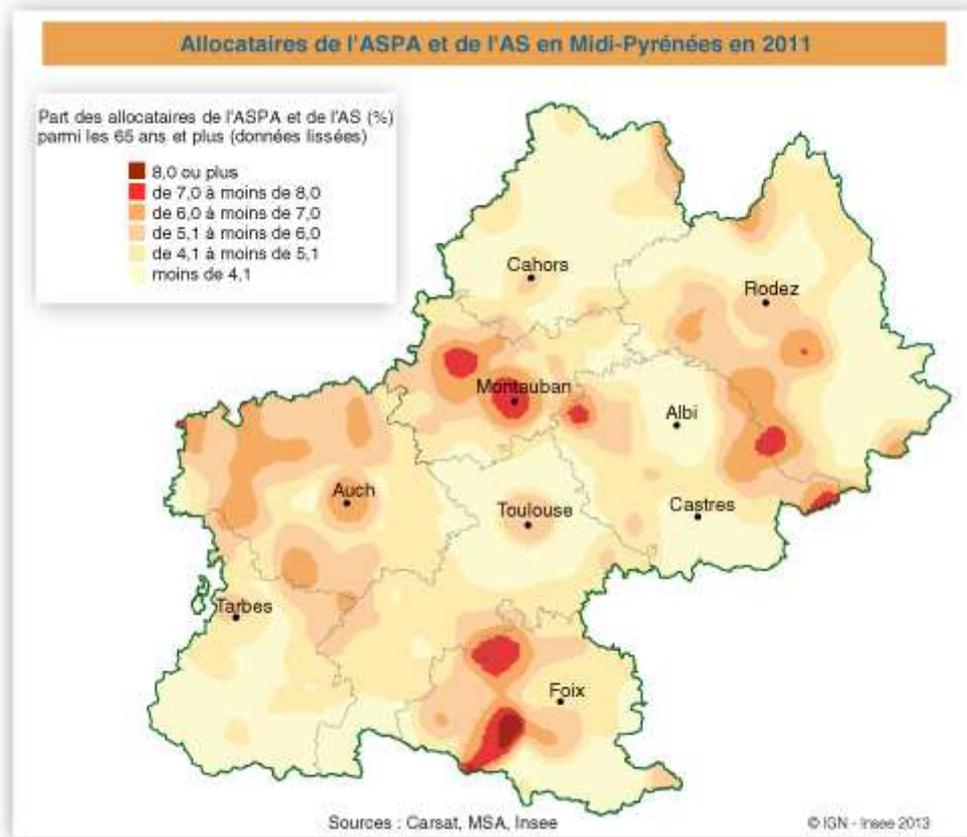
Deux allocations permettent d'atteindre le niveau du minimum vieillesse : l'Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (AS) et l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), entrée en vigueur au début de l'année 2007. En 2011, ces allocations apportent un complément de ressources à 29 800 retraités midi-pyrénéens âgés de 65 ans ou plus, n'ayant jamais ou pas assez cotisé pour atteindre le seuil du minimum vieillesse. Ces allocataires, rattachés pour l'essentiel au régime général (65 % des allocataires) et au régime agricole (20 %), représentent 19 % des allocataires des quatre principaux minima sociaux. Dans la région, la proportion d'allocataires parmi les plus de 65 ans diminue légèrement, passant de 5,6 % à 5,4 %, mais reste toujours supérieure à la moyenne nationale. En Midi-Pyrénées davantage qu'en France métropolitaine, les allocataires de l'AS-ASPA sont majoritairement des femmes : 61 % pour la région et 56 % pour la métropole. Le fait qu'elles soient plus nombreuses est dû à leur espérance de vie plus importante que les hommes et à des pensions de retraite généralement plus faibles.

En Midi-Pyrénées, le nombre d'allocataires continue de baisser (- 2,3 %) en 2011, cependant moins qu'en 2010 (4,0 %). Il est, cette année encore, en recul dans tous les départements mais de façon plus modérée que la précédente hormis en Tarn-et-Garonne (- 1,3 % alors qu'il était quasiment stable en 2010). La baisse est la plus prononcée en Aveyron (- 5,4 %), où elle était déjà très importante les deux années précédentes.

La revalorisation progressive du montant des retraites et l'augmentation du nombre de carrières complètes chez les femmes entraînent une baisse mécanique du nombre d'allocataires de l'AS-ASPA depuis sa création. Cependant, depuis 2003, la baisse ralentit dans la région par rapport à la décennie précédente : le nombre d'allocataires diminue de 3,9 % chaque année en moyenne entre 2003 et 2011, contre - 8,3 % entre 1993 et 2003. En 2009, le plafond des ressources a été relevé, générant l'entrée de nouveaux allocataires dans le dispositif. Cette hausse est compensée par une diminution sensible du nombre d'allocataires rattachés au régime agricole.

## Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées

Tableaux de bord - édition 2013 (données 2011)



La répartition sur le territoire des allocataires du minimum vieillesse diffère en partie de celle des autres formes de précarité. La part des allocataires de l'AS et de l'ASPA est plus élevée dans les départements les plus ruraux, le Gers et l'Aveyron. Dans l'Ariège et en Tarn-et-Garonne, le caractère rural de la population âgée et une précarité plus grande dans l'ensemble de la population se combinent pour aboutir à une surreprésentation de l'AS et de l'ASPA.

## Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C)

|                          | Bénéficiaires de la CMU-C en Midi-Pyrénées |                                   |                               | Part (%)<br>parmi les<br>moins de 65<br>ans |
|--------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------------|
|                          | en moyenne<br>annuelle en<br>2010          | en moyenne<br>annuelle en<br>2011 | Évolution<br>2011/2010<br>(%) |                                             |
| Ariège                   | 11 777                                     | 11 810                            | 0,3                           | 9,9                                         |
| Aveyron                  | 10 037                                     | 10 057                            | 0,2                           | 4,7                                         |
| Haute-Garonne            | 69 762                                     | 75 113                            | 7,7                           | 7,0                                         |
| Gers                     | 8 712                                      | 9 093                             | 4,4                           | 6,3                                         |
| Lot                      | 8 021                                      | 8 326                             | 3,8                           | 6,3                                         |
| Hautes-<br>Pyrénées      | 12 292                                     | 12 704                            | 3,4                           | 7,1                                         |
| Tarn                     | 22 204                                     | 23 597                            | 6,3                           | 8,0                                         |
| Tarn-et-<br>Garonne      | 17 229                                     | 17 572                            | 2,0                           | 8,9                                         |
| <b>Midi-Pyrénées</b>     | <b>160 034</b>                             | <b>168 272</b>                    | <b>5,1</b>                    | <b>7,2</b>                                  |
| France<br>métropolitaine | 3 637 234                                  | 3 754 613                         | 3,2                           | 7,2                                         |

NB : Données 2009 « rebasées » au 1<sup>er</sup> janvier 2011

Sources : Fonds CMU : CNAMTS, CCMSA, RSI, Insee

En 2011, quelque 168 000 habitants de la région aux revenus les plus modestes bénéficient de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C). Avec 7,2 % de personnes couvertes par la CMU-C parmi les moins de 65 ans, la région se situe dans la moyenne métropolitaine. Cette proportion a cependant augmenté plus vite que celle de la métropole : + 0,4 point contre + 0,2 point en un an. La part de la population de moins de 65 ans couverte par la CMU-C est toujours plus importante en Ariège où elle atteint près de 10 %. C'est aussi dans ce département que la proportion de personnes touchant le RSA socle non majoré est la plus forte. À l'opposé, l'Aveyron affiche le taux de population couverte le plus faible de la région pour la CMU-C (4,7 %), comme pour le RSA socle non majoré (2,4 %). Le nombre de bénéficiaires de la CMU-C augmente plus en Midi-Pyrénées (+ 5,1 %) qu'au niveau national en 2011. Cette hausse est bien supérieure à celle de l'année précédente (+ 1,7 %) : elle est en grande partie imputable à la Haute-Garonne (+ 7,7 %, soit 5 300 bénéficiaires supplémentaires en 2011, contre 2 400 en 2010). Dans le Tarn, la croissance du nombre de bénéficiaires est également vive (+ 6,3 %). La progression du nombre de bénéficiaires dans ces deux départements se traduit de surcroît par une hausse non négligeable de la part de la population couverte : + 0,5 point.

## Revenu de solidarité active Activité seul (RSA Activité)

|                       | Allocataires        |                     |                         | Population couverte |                     |                         |                                            | Bénéficiaires*             |                            |
|-----------------------|---------------------|---------------------|-------------------------|---------------------|---------------------|-------------------------|--------------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
|                       | au 31 décembre 2010 | au 31 décembre 2011 | Évolution 2011/2010 (%) | au 31 décembre 2010 | au 31 décembre 2011 | Évolution 2011/2010 (%) | Part parmi les moins de 65 ans en 2011 (%) | Femmes au 31 décembre 2011 | Hommes au 31 décembre 2011 |
| Ariège                | 1 366               | 1 310               | - 4,1                   | 3 199               | 2 972               | - 7,1                   | 2,5                                        | 1 072                      | 663                        |
| Aveyron               | 1 278               | 1 189               | - 7,0                   | 2 987               | 2 710               | - 9,3                   | 1,3                                        | 982                        | 586                        |
| Haute-Garonne         | 9 213               | 9 271               | 0,6                     | 19 444              | 19 969              | 2,7                     | 1,9                                        | 7 602                      | 4 153                      |
| Gers                  | 1 276               | 1 214               | - 4,9                   | 2 929               | 2 766               | - 5,6                   | 1,9                                        | 981                        | 633                        |
| Lot                   | 1 188               | 1 229               | 3,5                     | 2 653               | 2 708               | 2,1                     | 2,0                                        | 996                        | 596                        |
| Hauts-Pyrénées        | 1 782               | 1 695               | - 4,9                   | 3 898               | 3 718               | - 4,6                   | 2,1                                        | 1 380                      | 769                        |
| Tarn                  | 2 821               | 2 840               | 0,7                     | 6 618               | 6 749               | 2,0                     | 2,3                                        | 2 410                      | 1 401                      |
| Tarn-et-Garonne       | 2 067               | 1 970               | - 4,7                   | 5 014               | 4 751               | - 5,2                   | 2,4                                        | 1 674                      | 1 023                      |
| <b>Midi-Pyrénées</b>  | <b>20 991</b>       | <b>20 718</b>       | <b>- 1,3</b>            | <b>46 742</b>       | <b>46 343</b>       | <b>- 0,9</b>            | <b>2,0</b>                                 | <b>17 097</b>              | <b>9 824</b>               |
| France métropolitaine | 460 038             | 458 411             | - 0,4                   | 1 087 613           | 1 089 483           | 0,2                     | 2,1                                        | -                          | -                          |

\* Bénéficiaires : il s'agit de l'ensemble des allocataires (qu'ils soient avec ou sans conjoint) et de leurs conjoints.

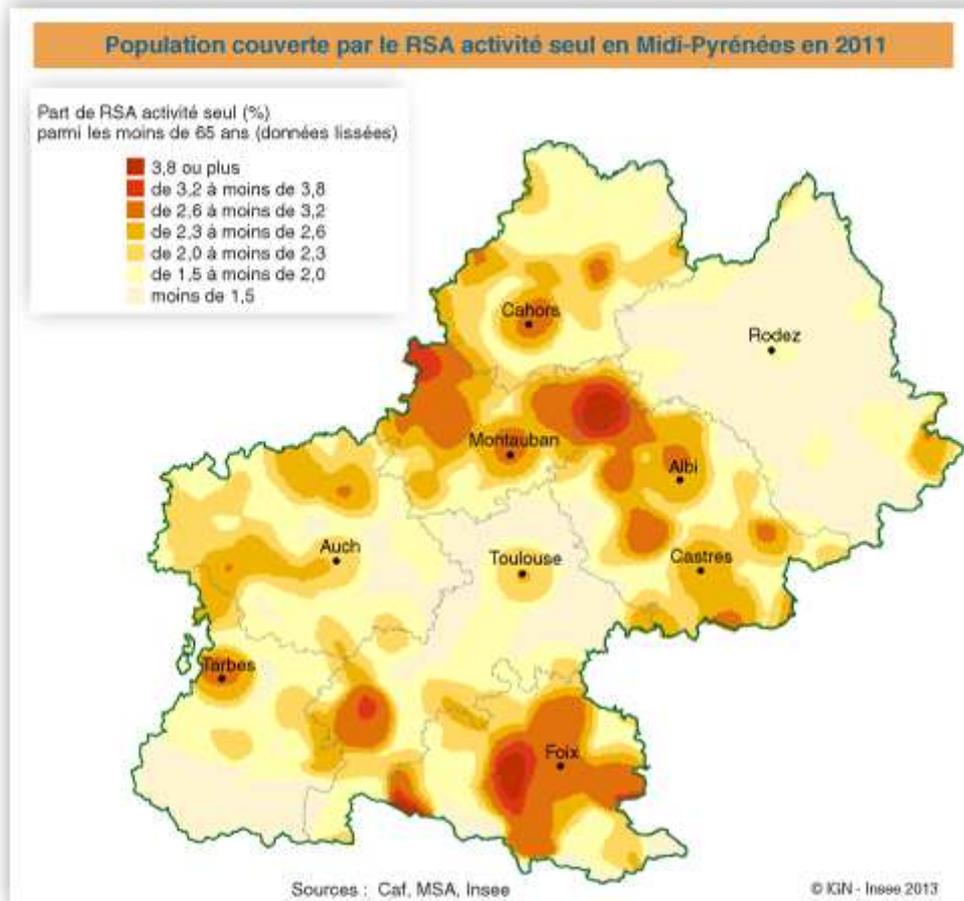
Sources : CAF, MSA, Insee

Par le biais du RSA Activité seul, le RSA ouvre des droits à de nouveaux bénéficiaires qui travaillent et perçoivent de faibles revenus. Cette composante du RSA n'est pas assimilée à un minimum social.

Fin 2011, 20 700 personnes sont allocataires en Midi-Pyrénées de cette prestation, soit près d'un quart de l'ensemble des bénéficiaires du RSA. La population couverte est de 46 300 personnes, soit 2 % de la population des moins de 65 ans. Le nombre d'allocataires du RSA Activité jeune reste marginal avec un peu plus de 400 jeunes concernés, soit une augmentation de 31 % en un an. Les femmes sont presque deux fois plus touchées que les hommes par ce dispositif. Ceci est en partie dû au fait qu'elles ont plus souvent un emploi à temps partiel que les hommes ; ainsi 32 % des femmes salariées sont à temps partiel en Midi-Pyrénées en 2010, contre 11 % pour leurs homologues masculins. Une conséquence de la surreprésentation du temps partiel chez les femmes est pour certaines d'entre elles des rémunérations faibles donnant droit au versement du RSA Activité. Le nombre d'allocataires du RSA Activité est en baisse de 1,3 % en 2011 dans la région, après avoir connu une forte hausse l'année précédente (+ 15,6 %) : la montée en charge de ce dispositif depuis la mi-2009 est en effet intervenue dans un contexte économique dégradé. À partir de la mi-2010, toutefois, le rythme d'évolution du nombre d'allocataires du RSA Activité a ralenti. Ces évolutions se retrouvent également sur l'ensemble de la France métropolitaine mais de manière moins marquée. Alors que le nombre d'allocataires augmentait dans les huit départements de Midi-Pyrénées en 2010, il est en diminution dans cinq d'entre eux en 2011. La baisse est la plus forte dans l'Aveyron (- 7,0 %). En Haute-Garonne et dans le Tarn, en revanche, le nombre d'allocataires progresse légèrement, après une hausse très marquée en 2010, autour de 20 %. Seul le Lot connaît une hausse significative en 2011(+ 3,5 %), proche cependant de celle de 2010 (+ 3,2 %).

## Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées

Tableaux de bord - édition 2013 (données 2011)



La population couverte par le RSA Activité seul est plus présente en Ariège (2,5 % de la population de moins de 65 ans) et en Tarn-et-Garonne (2,4 %). Comme pour le RSA socle, elle est plus importante dans les pôles urbains. La part de la population couverte en Aveyron est de 1,3 %, part bien inférieure à celle de la région (2,0 %) et à celle de l'ensemble des départements métropolitains : seuls trois d'entre eux sont moins concernés, la Haute-Savoie, les Yvelines et la Savoie.

## Précarité financière

### Allocataires et population à bas revenus

**Allocataires et population à bas revenus en Midi-Pyrénées**

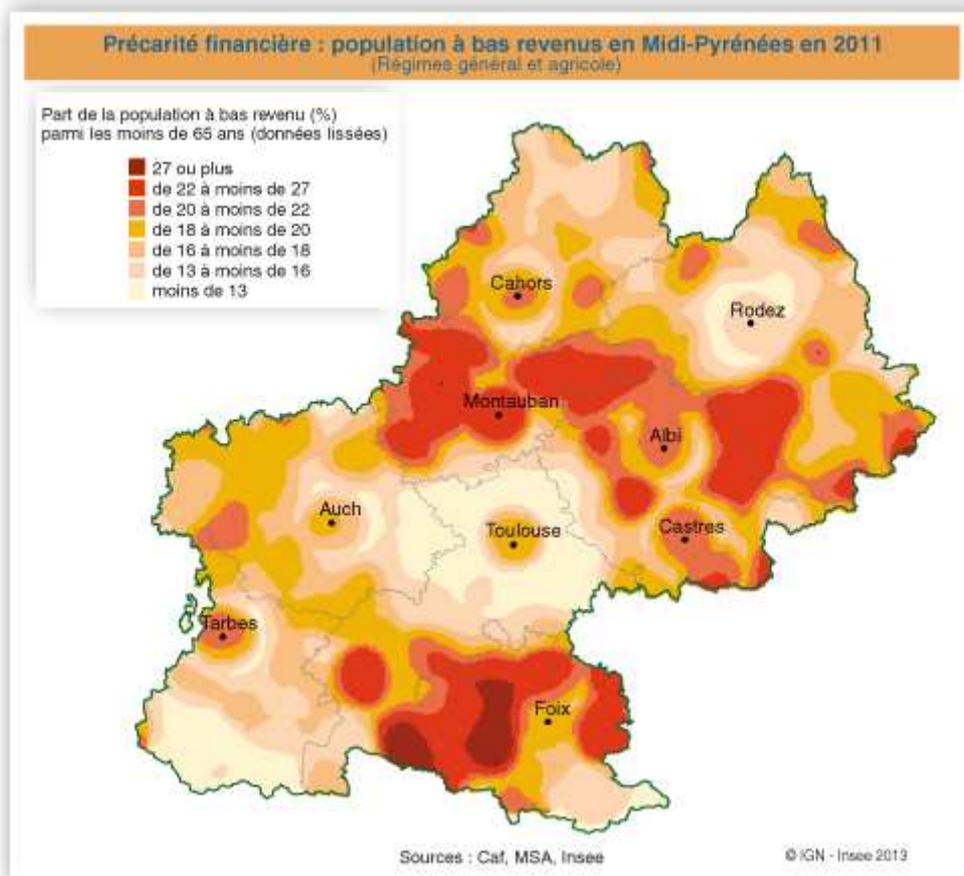
|                      | 2010<br>(seuil de bas revenus : 956 euros) |                        |                                                                             | 2011<br>(seuil de bas revenus : 982 euros) |                        |                                                                             | Allocataires et<br>leurs conjoints en<br>2011 |                |
|----------------------|--------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------|
|                      | Allocataires                               | Population<br>couverte | Part de<br>population<br>couverte<br>parmi les<br>moins de<br>65 ans<br>(%) | Allocataires                               | Population<br>couverte | Part de<br>population<br>couverte<br>parmi les<br>moins de<br>65 ans<br>(%) | Femmes                                        | Hommes         |
| Ariège               | 10 956                                     | 24 872                 | 21,0                                                                        | 11 298                                     | 25 458                 | 21,3                                                                        | 8 163                                         | 6 419          |
| Aveyron              | 14 558                                     | 35 198                 | 16,6                                                                        | 14 811                                     | 35 751                 | 16,9                                                                        | 10 984                                        | 9 370          |
| Haute-<br>Garonne    | 75 062                                     | 157 736                | 14,8                                                                        | 78 028                                     | 165 632                | 15,5                                                                        | 55 263                                        | 42 868         |
| Gers                 | 9 752                                      | 22 724                 | 15,8                                                                        | 10 176                                     | 23 572                 | 16,3                                                                        | 7 492                                         | 5 795          |
| Lot                  | 9 774                                      | 22 379                 | 17,0                                                                        | 10 066                                     | 22 864                 | 17,2                                                                        | 7 158                                         | 5 991          |
| Hautes-<br>Pyrénées  | 13 589                                     | 29 836                 | 16,8                                                                        | 13 969                                     | 30 515                 | 17,1                                                                        | 9 964                                         | 7 563          |
| Tarn                 | 22 983                                     | 54 974                 | 18,7                                                                        | 24 305                                     | 57 062                 | 19,3                                                                        | 17 992                                        | 13 953         |
| Tarn-et-<br>Garonne  | 16 381                                     | 40 623                 | 20,7                                                                        | 17 056                                     | 42 239                 | 21,5                                                                        | 12 920                                        | 10 164         |
| <b>Midi-Pyrénées</b> | <b>173 055</b>                             | <b>388 342</b>         | <b>16,6</b>                                                                 | <b>179 709</b>                             | <b>403 093</b>         | <b>17,2</b>                                                                 | <b>129 936</b>                                | <b>102 123</b> |

Sources : CAF, MSA, Insee

En 2011 en Midi-Pyrénées, 403 100 personnes de moins de 65 ans couvertes par la Caisse d'allocations familiales (Caf) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) disposent de ressources inférieures au seuil de bas revenus. Ce seuil, établi nationalement, s'élève à 982 euros par mois et par unité de consommation. Cette population en situation de précarité financière augmente de 3,8 % dans la région, après une hausse de 1,6 % en 2010 et de 5,7 % en 2009. Elle représente 17,2 % des moins de 65 ans et progresse chaque année depuis 2009, pour se rapprocher de son taux le plus élevé depuis 2005, soit 17,6 %.

En 2011, 129 900 femmes allocataires ou conjointes d'un allocataire sont en situation de précarité financière, contre 102 100 hommes.

En 2011, la population en situation de précarité augmente dans tous les départements alors qu'elle diminuait dans les Hautes-Pyrénées, le Tarn et dans une moindre mesure en Ariège l'année précédente. La hausse est la plus forte en Haute-Garonne où la population couverte croît de 5,0 %, faisant suite à une hausse de 3,3 % en 2010 et de 6,7 % en 2009. La part de la population en précarité financière atteint désormais 15,5 % dans ce département contre 13,7 % en 2008. La proportion de personnes de moins de 65 ans en situation de précarité financière progresse partout dans la région. Elle avoisine ou dépasse le seuil des 20 % dans le Tarn-et-Garonne, l'Ariège et le Tarn.



La précarité financière est forte sur la plus grande partie de l'Ariège et du Tarn-et-Garonne. Ailleurs dans la région, elle se concentre dans certaines grandes agglomérations (Tarbes, Albi, Castres, Cahors) et dans de larges zones rurales entre le Tarn et l'Aveyron ou encore l'ouest du Gers. Le Tarn-et-Garonne devient le département de Midi-Pyrénées le plus touché par la précarité financière, devançant désormais légèrement l'Ariège, le Tarn suivant en 3<sup>e</sup> position. La Haute-Garonne demeure le département le moins touché de Midi-Pyrénées ; la pauvreté se concentre en particulier à Saint-Gaudens et ses alentours où la part de la population concernée dépasse 22 %.

## Définitions

Cette rubrique présente les définitions des concepts les plus souvent utilisés dans le système statistique public.

**A | C | D | M | P | R | S | T | U**

### A

#### **Allocataire**

L'allocataire est la personne au titre de laquelle est ouvert un dossier de prestations (familiales, sociales, liées au logement) versées par Pôle emploi, la Caf, la Carsat ou la MSA.

#### **Allocation adulte handicapé (AAH)**

L'Allocation adulte handicapé, créée le 30 juin 1975, est une prestation sociale destinée à assurer un minimum de revenu aux personnes qui présentent une incapacité permanente. Elle est attribuée aux personnes souffrant d'une incapacité évaluée à au moins 80 % (sauf dérogation) par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (ex-Cotorep). Elle ne peut être attribuée avant l'âge de 20 ans, sauf cas particulier. Elle est versée par les Caf et les caisses de la MSA et du régime minier.

L'AAH est une prestation individualisée dont le montant est fixé pour un an. Elle assure un minimum social et peut se cumuler avec un revenu du travail. Un couple peut recevoir deux aides pour handicapé.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le montant de l'AAH est de 711,95 euros pour une personne seule. En cas d'hospitalisation de longue durée, le montant de l'allocation peut être réduit.

#### **Allocation de parent isolé (API)**

L'Allocation de parent isolé, instituée par la loi du 9 juillet 1976, est une mesure destinée à prémunir les personnes seules avec enfant(s) des conséquences financières de leur récente situation d'isolement. Elle est versée par la Caf ou la MSA.

Les personnes concernées doivent élever seules un enfant ou être enceintes et vivre sans conjoint, et avoir des ressources situées en deçà d'un certain seuil. L'API est une allocation différentielle qui complète les revenus. Elle est accordée pour une durée limitée : jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant le plus jeune, et un an lorsque que les enfants ont plus de trois ans.

Cette allocation a été supprimée et remplacée par le RSA majoré depuis juin 2009.

#### **Allocation de solidarité spécifique (ASS)**

L'Allocation de solidarité spécifique, créée en 1984, est une prestation sociale destinée à assurer un minimum de revenu aux personnes dont les droits à l'assurance chômage sont arrivés à expiration. Elle est accordée et versée par Pôle emploi pour le compte de l'État.

Les personnes concernées doivent être inscrites à Pôle emploi (sauf pour les personnes dispensées de recherche d'emploi en raison de leur âge), avoir épuisé leurs droits à l'assurance chômage, pouvoir justifier de 5 ans d'activité salariée dans les 10 ans précédant la perte d'emploi et avoir des revenus inférieurs à un seuil. Sous certaines conditions, les bénéficiaires de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) âgés d'au moins 50 ans peuvent également opter pour l'ASS. L'ASS peut être versée à taux plein ou être une allocation différentielle qui complète le revenu pour le porter au niveau du seuil de ressources considéré comme minimal.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le montant maximum de l'ASS est de 15,37 euros par jour, soit 461,1 euros pour un mois de 30 jours.

## Allocation supplémentaire (AS) et Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et réforme du minimum vieillesse

Le « minimum vieillesse » est un dispositif constitué d'allocations permettant aux personnes âgées de 65 ans au moins (60 ans en cas d'inaptitude au travail) qui disposent de faibles revenus d'atteindre un seuil minimal de ressources, celui du minimum vieillesse. Ce seuil s'élève au 1<sup>er</sup> avril 2011 à 724,27 euros par mois pour une personne seule et à 1 181,77 euros pour un couple.

Le dispositif du « minimum vieillesse » a été modifié par l'ordonnance du 24 juin 2004, dont le décret d'application est paru en janvier 2007 et instaure l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) ; celle-ci coexiste désormais avec l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse (AS).

Depuis 2009, les montants et plafonds de ressources des allocations du minimum vieillesse ne sont plus revalorisées de manière uniforme, ni au même taux que les pensions. Au 1<sup>er</sup> avril 2011, les taux de revalorisation des montants de l'ASPA et de l'AS s'élèvent respectivement à 4,7 % et 6,3 %, tandis que celui des pensions est de 2,1 %.

Les plafonds de ressources ont aussi été revalorisés de manière différente selon le nombre de personnes bénéficiant de l'allocation : pour une « personne seule », le plafond a été revalorisé de 2,4 % au 1<sup>er</sup> avril 2010, puis de 4,7 % au 1<sup>er</sup> avril 2011, faisant potentiellement entrer plus d'allocataires en 2011. Pour les couples, les revalorisations aux mêmes dates ont été de respectivement 0,9 % et 2,1 %.

---

## C

### Couverture maladie universelle (CMU)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, la loi sur la Couverture maladie universelle (CMU) permet à toute personne, résidant en France de façon stable et régulière et qui n'est pas déjà couverte à quelque titre que ce soit par un régime obligatoire d'assurance maladie, de bénéficier de la sécurité sociale pour la prise en charge de ses dépenses de santé. C'est ce qu'on appelle la CMU de base. Les personnes dont le revenu fiscal de référence est supérieur à 763,67 euros par mois (au 1<sup>er</sup> octobre 2011) doivent acquitter une cotisation annuelle de 8 % sur le montant des revenus supérieurs à ce seuil. Celles dont le revenu fiscal est inférieur au seuil ainsi que les bénéficiaires du RSA socle et les bénéficiaires de la CMU-C sont exemptés de cotisation.

La Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) permet de fournir une couverture complémentaire gratuite aux personnes ayant les revenus les plus modestes. L'affiliation à la CMU-C permet la prise en charge du ticket modérateur, du forfait journalier en cas d'hospitalisation et la dispense d'avance de frais. Elle permet également la prise en charge de certaines prestations (prothèses dentaires, lunettes), au-delà des montants remboursables par l'assurance maladie et dans la limite de tarifs fixés par arrêté. L'ouverture des droits pour un an est conditionnée par le dépôt d'une demande auprès d'une caisse d'assurance maladie. Au 1<sup>er</sup> juillet 2011, le plafond de ressources donnant droit à la CMU-C est de 647,58 euros par mois pour une personne seule en France métropolitaine.

En savoir plus : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

---

## D

### Décile

Le premier décile d'une variable numérique est la valeur en dessous de laquelle se situe 10 % de la population étudiée (et donc 90 % au-dessus).

Le neuvième décile d'une variable numérique est la valeur en dessous de laquelle se situe 90 % de la population étudiée (et donc 10 % au-dessus).

Exemple : dire que le premier décile pour Midi-Pyrénées, dans la distribution des revenus, est de 585 euros par unité de consommation signifie qu'une personne sur dix vit avec moins de 585 euros

par mois et par unité de consommation ; si le neuvième décile est de 2 992 euros, cela signifie que neuf personnes sur dix disposent de moins de 2 992 euros par mois et par unité de consommation.

### **Demands d'emploi**

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle emploi au dernier jour du mois. Ces demandeurs sont enregistrés dans cinq catégories de demandes d'emploi (A, B, C, D, E) selon qu'ils sont tenus ou non de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en recherche d'emploi, déjà en emploi, en formation...) ou bien qu'ils ont pratiqué une activité réduite plus ou moins longue au cours du mois. Les demandeurs d'emploi de catégories A, B, C (pris en compte dans cette publication) sont :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures au maximum au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures au cours du mois).

---

## **M**

### **Médiane**

La valeur médiane d'une variable quantitative est la valeur qui sépare la population en deux : la moitié de la population étudiée se situe au-dessous de cette valeur et l'autre moitié au-dessus. La médiane, contrairement à la moyenne, a l'avantage d'être moins sensible aux valeurs extrêmes. Pour cette raison, elle lui est souvent préférée pour l'étude des revenus.

Exemple : dire que la médiane pour Midi-Pyrénées, dans la distribution des revenus, est de 1 538 euros par unité de consommation signifie qu'une personne sur deux vit avec moins de 1 538 euros par mois et par unité de consommation. .

### **Minima sociaux**

Ce sont des dispositifs définis par la loi, visant à garantir un montant minimum de revenu, au travers d'allocations sous conditions de ressources, à des personnes ne pouvant pas tirer de leur activité (présente ou passée) des ressources suffisantes. Chaque minimum social a sa logique et ses conditions d'attribution propres et s'adresse à des bénéficiaires spécifiques.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, il existe en France métropolitaine huit minima sociaux : l'Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (AS) à laquelle se substitue en partie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), le minimum invalidité, l'Allocation adulte handicapé (AAH), l'assurance veuvage, l'Allocation de solidarité spécifique (ASS), l'Allocation équivalent retraite (AER), l'Allocation d'insertion (AI) remplacée par l'Allocation temporaire d'attente (ATA) pour les entrées à compter du 16 novembre 2006, le Revenu de solidarité active (RSA) socle non majoré qui remplace le Revenu minimum d'insertion (RMI) et le RSA socle majoré qui remplace l'Allocation pour parent isolé (API) à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009. Selon les cas, la prestation est strictement différentielle (AAH, assurance veuvage, ASS, allocation d'insertion) ou bien autorise des cumuls, dans la limite d'un plafond entre allocations versées et ressources propres.

Pour décrire la précarité, ces tableaux de bord se limitent à la prise en compte des quatre minima les plus souvent distribués (AS-ASPA, AAH, ASS, RSA socle majoré ou non). En Midi-Pyrénées comme en France, ces quatre minima concernent plus de neuf allocataires sur dix.

## P

### Population couverte

La population couverte est composée de personnes appartenant à la famille d'un allocataire. Elle comprend, outre l'allocataire, son conjoint éventuel, et s'il y a lieu les enfants et autres personnes à charge au sens des prestations familiales.

Sur les quatre minima sociaux abordés dans cette publication, on ne dispose des effectifs de population couverte que pour trois d'entre eux (RSA, RSA majoré, AAH). Leur proportion dans la population est appréciée en ramenant ce nombre de personnes couvertes au nombre de personnes de moins de 65 ans estimé par l'Insee. Pour l'ASS et l'AS-ASPA, la méconnaissance de la taille des foyers ne permet pas en revanche un tel calcul.

### Précarité financière

Un individu est considéré en situation de précarité financière (ou « à bas revenus ») lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de bas revenus. Dans cette publication, les personnes à bas revenus sont celles qui vivent dans un foyer allocataire de la Caf ou de la MSA et dont les ressources sont inférieures au seuil. Plusieurs populations (personnes ne percevant aucune allocation Caf ou MSA, étudiants, personnes âgées de 65 ans ou plus, régimes spéciaux) ne sont pas prises en compte dans ce dénombrement : la population en situation de précarité financière est ainsi sous-estimée.

Comme pour les proportions de populations couvertes par le RSA ou l'AAH, la part de personnes précaires est appréciée en rapportant le nombre de personnes à bas revenus au nombre de personnes de moins de 65 ans estimé par l'Insee.

---

## R

### Revenu fiscal

Le revenu fiscal correspond aux ressources déclarées par les contribuables sur leur déclaration de revenu. Il comprend :

- les revenus d'activité salariée et indépendante ;
- les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse) ;
- les pensions alimentaires reçues (déductions faites des pensions versées) ;
- certains revenus du patrimoine ;
- les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage.

Le revenu fiscal est un revenu mesuré avant redistribution. Il ne peut pas être assimilé à un revenu disponible, qui supposerait que l'on tienne compte des revenus sociaux non imposables et donc non déclarés et que l'on soustraie les impôts directs (impôts sur le revenu et taxe d'habitation). Ce revenu peut être rapporté au nombre d'unités de consommation de chaque ménage fiscal.

### Revenu des allocataires Caf et MSA

Le revenu des allocataires Caf et MSA, utilisé pour mesurer la précarité financière, est un revenu disponible avant impôt. Il correspond aux revenus imposables perçus par les personnes appartenant au foyer de l'allocataire, auxquels s'ajoutent les prestations versées mensuellement (minima sociaux, prestations familiales, aides au logement). Ce revenu est rapporté au nombre d'unités de consommation de chaque foyer allocataire.

### Revenu minimum d'insertion (RMI)

Le Revenu minimum d'insertion, instauré par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1988, est une prestation sociale destinée à permettre l'insertion sociale et professionnelle. Il est accordé par le préfet de département qui anime avec le président du conseil général les politiques d'insertion. Il est versé par la Caf et la MSA.

Les personnes concernées doivent avoir au moins 25 ans (sauf dans le cas d'enfant(s) à charge), résider en France et ne pas dépasser un certain seuil de ressources. Le RMI ouvre le droit à une allocation différentielle qui complète les revenus pour les porter au niveau du seuil de ressources fixé. Il s'accompagne d'un accès à l'assurance maladie et d'un processus d'insertion sociale par un contrat d'insertion.

Ce minimum social a été remplacé par le RSA depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009.

### Revenu de solidarité active (RSA)

Le dispositif du revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009 en France métropolitaine. Il remplace le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et les dispositifs de soutien à la reprise d'un emploi liés à ces deux prestations (intéressement proportionnel, primes forfaitaires mensuelles, prime de retour à l'emploi). Il est également versé à des personnes qui travaillent déjà et dont les revenus sont faibles. Le RSA est attribué à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 aux personnes âgées de 25 ans ou plus, ou de moins de 25 ans si elles assument la charge d'un enfant né ou à naître. Son montant est déterminé en fonction de la composition familiale du foyer, du nombre d'enfants à charge, et de ses ressources (revenus d'activité, prestations familiales.), de façon à assurer un niveau de revenu minimum au foyer (le revenu garanti). Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le montant forfaitaire du RSA socle (sans revenus d'activité) s'élève à 466,99 euros pour une personne seule sans enfant et à 700,49 euros pour un couple sans enfant ; le RSA socle majoré s'élève à 700,49 euros. Ces montants augmentent ensuite en fonction du nombre de personnes ou d'enfants à charge.

---

## S

### Seuil de bas revenus (ou seuil de précarité financière)

Utilisé pour une approche monétaire de la précarité à partir de fichiers de bénéficiaires de prestations sociales, le seuil de bas revenus est un seuil relatif déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Dans les fichiers des allocataires Caf et MSA, il s'applique au revenu (disponible avant impôts) par unité de consommation (RUC) mesuré dans ces fichiers.

La définition du seuil et son calcul au niveau national ont été revus en 2006. Le seuil de bas revenus est fixé dorénavant à 60 % du niveau de vie médian pour se conformer aux standards européens. Il est établi désormais à partir de l'enquête revenus fiscaux, source de référence européenne sur les revenus. Il est égal à 982 euros par unité de consommation en France métropolitaine en 2011.

---

## T

### Taux de chômage localisé

Le taux de chômage localisé est le rapport entre le nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) et le nombre de personnes actives (ensemble des personnes en emploi ou au chômage). Son calcul a été modifié en 2007 par l'Insee pour tenir compte des changements méthodologiques intervenus au niveau national et assurer la cohérence des séries locales et nationales. Les séries ont été révisées rétrospectivement à partir de 1982.

## Taux de chômage au sens du recensement de population

Les chômeurs au sens du recensement de la population (RP) sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

La définition du chômage au sens du RP diffère de celle du BIT et de la mesure administrative du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi. Le chômage déclaré au recensement est souvent plus élevé que le chômage au sens du BIT car les personnes ont parfois tendance à se déclarer au chômage alors qu'elles ne répondent pas à tous les critères du BIT. Le taux de chômage au sens du RP est utilisé dans cette étude pour apprécier les écarts entre populations par sexe et âge à une date donnée. Il ne peut être étudié en évolution.

---

## U

### Unité de consommation (UC)

Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). L'échelle d'équivalence la plus utilisée actuellement (dite de l'OCDE) est la pondération suivante :

- le premier adulte du ménage compte pour 1 UC ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 UC ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 UC.

Les fichiers Caf et MSA utilisent une échelle légèrement différente : à la pondération précédente s'ajoute 0,2 UC pour une famille monoparentale.

---